



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois . .	1
Europa 1992 und seine Bedeutung für den Finanzplatz Luxemburg	12
Clôture de la Conférence CSCE à Vienne	17
Les négociations sur la sécurité militaire en Europe	19
La grande région Saar-Lor-Lux en Europe	21
The Single European Market and its external implications	23

3/1989

Janvier-Février-Mars

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois

Communication de politique étrangère présentée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération à la tribune de la Chambre des Députés le 12 janvier 1989

INTRODUCTION

Depuis juillet 1984 de profonds changements et des transformations considérables ont marqué notre environnement international.

Nous pouvons à présent regarder l'avenir avec une confiance lucide et raisonnable alors qu'il y a moins de cinq ans de profondes incertitudes inspiraient les relations internationales.

Le monde, jusque dans un passé très récent, était caractérisé par d'interminables conflits régionaux, une violence jusque-là sans précédent sous forme d'un terrorisme international aveugle et meurtrier, qui, hélas, reste d'actualité; une gérontocratie qui n'en finissait pas de se relayer à la tête d'une Union Soviétique qui cherchait son salut dans le surarmement et l'aventure afghane; une rivalité Est - Ouest impitoyable attisant chaque jour de nouveaux foyers de tension et provoquant une course aux armements de plus en plus effrénée; des organisations internationales dont l'autorité était ouvertement bafouée et dont l'influence se réduisait dangereusement.

Plus près de nous, la Communauté Européenne était sans ressources et dépourvue d'ambitions. L'euro-sclérose ou l'euro-pessimisme caractérisaient la Communauté où le chômage était en augmentation constante et où des restructurations industrielles douloureuses vidaient des régions entières de leur substance économique.

Au cours de ce laps de temps nous avons été les témoins directs d'une mutation sans précédent.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus. Des conflits dangereux se poursuivent. Le sous-développement condamne toujours une large majorité d'êtres humains à une misère inacceptable. Mais nous entrevoyons un monde plus uni et plus pacifique, où les valeurs humaines universelles commencent à être mieux prises en considération.

"Le monde apprend à vivre d'après des règles nouvelles car en suivant les anciennes il risque de se détruire...

Ces règles prescrivent de mettre en corrélation ses intérêts nationaux et les intérêts légitimes des autres pays et de ne pas privilégier sa propre sécurité par rapport à la sécurité globale...

Il s'avère que nos intérêts nationaux seront mieux assurés si nous ouvrons aux contrôleurs étrangers les

portes de nos "forges nucléaires" et si à notre tour, nous pouvons franchir le seuil des installations nucléaires à l'étranger. L'humanité ne saurait s'assurer un avenir dans un climat de confrontation permanente."

Ces paroles sont extraites du discours prononcé par Monsieur le Ministre Edouard Chevardnadze à la Conférence Scientifique et Pratique du Ministère des Affaires Etrangères de l'URSS à la fin du mois de juillet de cette année. Plus que de longs commentaires, ces phrases traduisent en termes non-équivoques, la volonté d'un acteur majeur sur la scène internationale, de redéfinir, à partir d'une critique approfondie de l'action et du langage du passé, sa politique extérieure et sa diplomatie.

C'est bien là l'événement majeur de ces 55 mois pendant lesquels j'ai eu l'honneur de diriger le Ministère des Affaires Etrangères.

Le Luxembourg pendant cette période n'a pas été un spectateur muet de la scène internationale.

J'avais placé dans mon premier discours de politique étrangère notre action diplomatique sous le double signe de la continuité et du changement. En effet nous avons été un partenaire et un allié respectant scrupuleusement ses engagements. Mais nous avons également tenu à imprimer à notre politique extérieure des accents et des orientations nouveaux.

Je m'efforcerais donc de cerner en premier lieu les grands changements qui ont affecté les relations internationales et les affaires communautaires et d'en dégager les enseignements les plus significatifs.

Ensuite, je me consacrerai aux multiples missions assumées durant cette période passionnante par le Ministère des Affaires Etrangères dont la contribution à notre développement économique a été tout particulièrement renforcée.

I. UN MONDE PLUS SÛR

Quand, l'année dernière, je me suis adressé à vous de cette tribune, nous étions tous dans l'attente d'une ratification incertaine du Traité INF par le Congrès américain. Depuis, de nouveaux rapprochements entre l'Est et l'Ouest sont intervenus: Les méfiances héritées du passé ont diminué, d'anciens clivages ont pu être surmontés, de nouvelles chances pour l'humanité se précisent.

Dans le Golfe les armes se sont tues.

En Afghanistan le retrait total des troupes soviétiques est en cours et devrait, à partir du 15 février prochain, à travers la création d'un Gouvernement réellement représentatif, permettre au peuple afghan de s'exprimer librement sur son avenir.

En Afrique Australe, grâce à une médiation américaine efficace et discrète, l'accord portant retrait des troupes sud-africaines et angolaises permet à la Namibie d'accéder enfin à l'indépendance.

Au Tchad, l'aventure initiée par le Colonel Kadhafi a pris fin. Ce pays meurtri par plus de 10 ans de guerre, semble enfin destiné à une plus grande stabilité.

En Amérique Centrale le processus de paix initié par le groupe de Contadora en 1983 a abouti à la signature, en 1987, par les cinq pays concernés, de l'accord d'Esquipulas. Il comporte des mécanismes précis pour un règlement global et durable des conflits qu'il s'agit maintenant à mettre en oeuvre dans un contexte de réconciliation nationale, de non-ingérence étrangère et de démocratisation.

Le Cambodge, si douloureusement frappé par une longue guerre civile, puis par l'occupation étrangère, peut raisonnablement espérer que le retrait des troupes vietnamiennes actuellement en cours débouche sur le retour à l'indépendance, à l'intégrité du territoire et à la réconciliation nationale.

Au Proche-Orient, la proclamation d'un Etat palestinien indépendant, désireux de vivre en paix avec Israël ouvre des perspectives réelles de dialogue dans le cadre d'une Conférence Internationale sous l'égide des Nations Unies.

A Chypre, au Sahara Occidental, entre le Pakistan et l'Inde les parties en litige ont repris le chemin de la négociation.

Deux idées-force se dégagent de cette volonté d'apaisement:

- D'abord les deux super-puissances ont mesuré les limites de leurs influences de par le monde. Elles ont reconnu le poids de la volonté d'indépendance de chaque pays, fût-il de taille modeste. La tentation d'extension territoriale, évidente durant toute la période de l'après-guerre, semble désormais dépassée.

- En second lieu, il est reconnu qu'en l'absence d'un recours répété à l'Organisation des Nations Unies et en particulier sans la persévérance du Secrétaire Général Perez de Cuellar, ces résultats n'auraient pu être enregistrés. Ainsi, plus de 40 ans après sa création, l'ONU si souvent décriée et critiquée, témoigne tous les jours de son rôle essentiel et irremplaçable dans la médiation entre les Etats.

La recherche patiente et obstinée de solutions aux conflits régionaux n'aurait toutefois pas été possible sans une perception nouvelle des intérêts de sécurité de chacune des grandes puissances. "On ne parle plus d'infériorité ou de supériorité militaire des

Etats-Unis et de l'URSS, chacun a accepté de s'installer autour d'une table de négociation pour écarter une guerre nucléaire qui détruirait les deux systèmes," vient de dire ce jours-ci l'éminent économiste américain John Kenneth Galbraith en ajoutant: "Ce qui se passe entre l'Est et l'Ouest constitue l'un des plus profonds changements que j'ai connus dans ma vie."

Rien ne laissait en effet entrevoir voici quatre ans la conclusion de l'accord FNI entraînant la liquidation, pour la première fois dans l'histoire, de toute une catégorie d'armements nucléaires à peine installés. Elle comportait, en outre la reconnaissance d'asymétries substantielles, un système de vérification et de contrôle que les plus téméraires des stratèges n'auraient pu imaginer. Avec cet accord, la protection jusque-là absolue du secret militaire a pris du plomb dans l'aile.

La conclusion à terme d'un accord START réduisant de 50% les armements stratégiques des deux super-puissances, la signature d'ici un an d'un accord portant élimination, de par la monde, des armes chimiques et bactériologiques, des percées prévisibles dans le domaine du contrôle et de la réduction des armes conventionnelles en Europe, sont des avancées substantielles dans le domaine du désarmement.

A l'époque du nucléaire et de l'espace, la guerre et les conflits armés ne peuvent objectivement plus être considérés comme instruments extrêmes d'une politique rationnelle. Le recours à la force s'avère inutile. Une guerre nucléaire ne pouvant être gagnée, le surarmement n'a pas de sens.

Secret militaire et perception de la menace changeant de nature et de contenu, les doctrines militaires elles-mêmes font leur mue. Des concepts nouveaux apparaissent comme celui de la "suffisance raisonnable" ou de la "non capacité d'attaque" (Nichtangriffsfähigkeit)

La volonté, partagée par l'Ouest et l'Est, de préserver la dynamique acquise à la Conférence de Stockholm en septembre 1986, pour la définition de mesures concrètes visant à introduire plus de transparence et de prévisibilité dans les activités militaires, s'inspire de ces concepts en pleine mutation.

Il est désormais reconnu que la puissance militaire aussi effrayante qu'elle soit n'engendre pas pour autant une sécurité à toute épreuve. Au contraire, la démonstration est faite que les accords de désarmement équilibrés et vérifiables conduisent à une sécurité accrue.

Il convient à présent de tisser prioritairement de nouveaux filets de sécurité qui réduisent sensiblement les risques découlant d'une référence trop exclusive à la dissuasion.

Cette sécurité nouvelle suppose une diminution des capacités offensives dans le domaine conventionnel excluant toute attaque-surprise et de grande envergure. Ce désarmement conventionnel doit tenir compte

des déséquilibres réels qui existent en faveur du Pacte de Varsovie. Les propositions faites par le Président Gorbatchov à la tribune des Nations Unies sur des réductions unilatérales du potentiel militaire soviétique en Europe constituent un pas significatif dans cette direction.

La solution des conflits régionaux et le désarmement ne conduisent toutefois pas seuls à une paix durable. Pour assurer la pérennité des efforts de paix actuellement déployés, chaque nation doit garantir le respect universel de la règle du Droit. Celle-ci doit s'imposer en toutes circonstances: C'est le prix de la confiance nécessaire entre les nations.

Qu'il s'agisse du droit à l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes ou des droits fondamentaux de l'homme tels que consacrés dans la Déclaration Universelle, la reconnaissance du respect de la règle de droit et des valeurs humaines est inséparable de l'action diplomatique.

Hélas, dans d'innombrables pays les violations des droits de l'homme restent à l'ordre du jour. Le régime de l'Afrique du Sud est un cas particulièrement abject.

Il apparaît néanmoins que la limite imposée à l'arbitraire de la puissance publique par la règle de droit qui consacre les libertés et les droits inaliénables de la personne humaine a fait des progrès substantiels. Le retour progressif à la démocratie au Pakistan, en Corée du Sud, aux Philippines et dans certains pays d'Amérique Latine, traduit cette avancée de la liberté.

L'immense travail législatif visant à instaurer un état de droit, actuellement en cours dans la plupart des pays d'Europe de l'Est et singulièrement en Union Soviétique, devrait mettre un terme à soixante-dix années d'arbitraire.

La question des droits de l'homme, tabou voici quelques années encore au point de faire sursauter certains gouvernements, est désormais un point de discussion normal qui figure à l'ordre du jour de toutes les rencontres internationales.

Le respect du droit permet de fonder les relations internationales sur des accords librement négociés, à l'abri de toute menace et du recours à la force. Il assure la protection des plus faibles comme des minorités. Le trafic criminel des drogues, des armes, le terrorisme international en tant que nouvelles menaces directes pour la paix et la sécurité dans le monde, doivent précisément être conjurés à travers un dispositif de règles internationales de plus en plus contraignantes et universellement respectées.

La dynamique enregistrée au cours de ces dernières années n'aurait pu se concevoir en dehors d'un pôle d'attraction. J'ose affirmer que ce pôle est assuré aujourd'hui par la Communauté Européenne notamment au regard de la relance de son processus d'intégration consignée dans l'Acte Unique de Luxembourg.

La mise en commun progressive par douze Etats souverains de l'ensemble de leurs moyens intellectuels et matériels, la création d'un grand marché libéré de toute entrave, les perspectives d'une Union Monétaire, représentent pour nombre de pays une expérience qui leur sert souvent de valeur d'exemple. En faisant tous les jours la démonstration de la supériorité intrinsèque des sociétés de liberté, de droit, de bien-être et de protection sociale, les Douze représentent collectivement tout à la fois un défi et un point de référence. Aussi l'Europe n'a été absente d'aucune discussion politique que j'ai pu mener en ma qualité de Ministre des Affaires Etrangères.

Première puissance commerciale du monde, la Communauté est liée actuellement par un réseau d'accords avec l'ensemble des continents. Elle représente à la fois pour ces pays une source de croissance et d'espoir sans égal. Ceci est vrai en particulier pour nos voisins de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est.

La prospérité de la Communauté et sa capacité potentielle à demeurer un partenaire à part entière des Etats-Unis, du Japon et de la Chine incitent aujourd'hui les dirigeants soviétiques, hongrois, polonais et bien d'autres demain, à vouloir renforcer leur coopération avec la CEE et à revoir l'ensemble des structures économiques et politiques de leurs Etats.

En cassant les résistances de leurs appareils bureaucratiques désuets, en libérant leurs économies du carcan d'une planification centralisée inefficace et en démocratisant leur structures politiques et sociales, ces Etats sont en train d'effectuer un rapprochement d'une portée historique. Le concept d'une "maison commune européenne", aux contours et au contenu encore si imprécis, paraît comporter une résurrection à terme de l'identité propre de notre vieux continent, à partir d'un même passé, du partage d'une même culture, de la reconnaissance d'une responsabilité commune pour l'avenir de la paix et de la prospérité dans le monde.

Le fait qu'un pas important en direction de ce rapprochement entre les deux parties de l'Europe ait été scellé ici-même à Luxembourg, à travers la signature d'une déclaration commune (CEE / CAEM), devrait nous procurer un motif supplémentaire de satisfaction.

Enfin, un dernier facteur décisif ayant contribué à insuffler une dynamique nouvelle aux relations internationales fut la prise en compte progressive de problèmes globaux qui appellent des solutions urgentes à l'échelle de la planète.

Parmi eux, on retiendra surtout les problèmes écologiques associés à la surpopulation comme l'utilisation excessive des ressources naturelles, l'érosion des sols, la déforestation, la désertification et l'extinction d'espèces rares. La concentration dans l'atmosphère de certains composés chimiques est telle qu'elle risque de produire d'ici 75 ans des changements cli-

matiques plus importants que ceux intervenus au cours des 15.000 dernières années. Le coût d'un tel changement climatique, évalué par les spécialistes à $\pm 3\%$ du produit national brut, annulerait ainsi d'un coup les bénéfices de la croissance économique.

La communauté mondiale porte une lourde responsabilité quant à l'héritage que reviendra aux générations futures.

Tout comme en matière de violation des droits de l'homme, il est désormais admis que les dommages infligés à l'environnement naturel nous concernent tous. Cette prise de conscience, fondée sur une responsabilité collective, nous permet d'espérer que le processus de dégradation systématique de la planète peut encore être enrayé à temps. La reconnaissance de cette interdépendance entre toutes les nations pour la sauvegarde de l'environnement est de nature à porter un coup décisif à ceux qui seraient encore tentés par l'ambition de je ne sais quelle suprématie, par la course aux armements, la guerre nucléaire, par l'arrogance de pouvoir et l'égoïsme du plus fort.

Face à une situation internationale qui, durant 40 années s'est trouvée paralysée par l'esprit de confrontation, par la lutte idéologique, par la rigidité des dogmatismes et de l'intolérance, la définition des grandes lignes d'action de notre politique étrangère se concevait largement par référence aux jugements et actions de ceux des gouvernements qui, par tradition historique, nous sont les plus proches.

Dans un monde en profonde mutation, qui suscite à présent des espoirs et des perspectives d'avenir inédits notre objectif fondamental consiste "à demeurer un allié fidèle et un partenaire loyal". Il exige toujours davantage d'initiatives et un engagement de tout instant.

En partant des grandes orientations traditionnelles qui ont marqué notre politique extérieure par le passé, j'ai articulé de concert avec Monsieur le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels notre politique étrangère autour de six axes prioritaires:

- I) - Visualiser l'action du Luxembourg, notamment au niveau des organisations internationales et assumer un rôle propre dans les grands débats;
- II) - Défendre de manière conséquente et déterminée nos intérêts chaque fois que ceux-ci sont en cause;
- III) - Faire de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine un souci constant de la politique étrangère luxembourgeoise;
- IV) - Accentuer notre sollicitude vis-à-vis du tiers monde, par une redéfinition des bases légales de notre action d'aide au développement;
- V) - Promouvoir une politique active d'expansion et de diversification industrielle et économique;

VI) - Adapter les structures de notre corps diplomatique, le statut de ses agents, les moyens mis à leur disposition afin de renforcer la présence de notre pays dans le monde.

Il n'est certes pas aisé, pour un pays de la taille du nôtre, et avec les moyens limités qui sont les siens, de jouer un rôle dans le concert des nations. Mais ce constat s'impose désormais même à ceux qui nous dépassent à plus d'un titre. C'est donc notamment à travers l'approche concertée et solidaire des Douze s'exprimant d'une seule voix que nous pouvons faire valoir notre point de vue.

Chaque fois qu'il nous incombe d'assumer la fonction de porte-parole pour nos partenaires de la Communauté ou pour nos alliés de l'UEO ou de l'OTAN, l'action diplomatique du Luxembourg est particulièrement visible. Nous avons connu une situation privilégiée à ce titre avec les présidences successives assumées par notre pays au cours des quatre années écoulées, qu'il s'agisse des Communautés Européennes, de l'UEO, du Conseil de l'Europe et de la présidence d'honneur de l'OTAN.

Au regard du rôle croissant des Nations-Unies, nous avons été parmi les premiers à avoir encouragé le Secrétaire général à rendre obligatoire le financement des forces de paix. Les besoins croissants à ce titre rendent inopérants le système actuel des contributions volontaires.

De même quand pour certains de nos partenaires de la Communauté des intérêts importants étaient en jeu, notre solidarité leur était acquise.

La défense des droits de l'homme est devenue un axe prioritaire de notre politique. Les innombrables démarches ponctuelles effectuées dans le cadre des rencontres bilatérales, voire en marge de grandes conférences internationales en faveur de telle ou telle victime de l'arbitraire voire d'une communauté religieuse ou d'une ethnie, témoignent de cet engagement. Nous n'avons cessé de nous prononcer pour un renforcement du caractère normatif de nouveaux instruments juridiques contraignants qui s'imposent à tous les Etats.

C'est ainsi que le Luxembourg s'est prononcé dès le début pour le contrôle des droits de l'homme à travers des mécanismes de surveillance dans le cadre de la CSCE. J'ai toujours considéré qu'une conférence sur les droits de l'homme à Moscou, à condition de ne pas être un simple spectacle alibi, pourrait être un pas important en direction d'un respect total des dispositions du processus CSCE en matière de droits de l'homme. Je ne peux donc que me féliciter de la nouvelle position prise par les Etats-Unis à cet égard. Nous avons appuyé l'institution de rapports spéciaux par pays élaborés sous la responsabilité des organes des Nations Unies. Nous avons donné notre coparrainage à des résolutions visant à enquêter sur la situation des droits de l'homme en l'Afghanistan, au Chili etc.

Nous avons dénoncé à maintes reprises au sein de la coopération politique européenne, à Vienne à la tri-

bune de la CSCE, voire auprès de l'Union soviétique, la soi-disante "politique de systématisation" du gouvernement roumain.

Dans une lettre à mon collègue israélien de décembre 87, lors des premiers signes de la révolte dans les territoires occupés, j'ai exprimé ma réprobation devant les mesures de répression inacceptables déployées par les forces israéliennes.

Dans une affaire plus grave encore, j'ai marqué au Ministre irakien des Affaires Etrangères notre condamnation totale des bombardements à l'arme chimique des populations kurdes.

Au cours de la présente législature la coopération avec les nombreuses organisations non-gouvernementales qui militent à Luxembourg en faveur des droits de l'homme a été particulièrement utile.

Mon plus grand motif de satisfaction restera l'action discrète et conséquente engagée auprès de mon collègue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, à l'occasion de mon déplacement à Moscou en 1987: les 32 cas de demandes de libération voire d'émigration qui m'avaient été signalés ont tous été réglés à ce jour. Je voudrais publiquement remercier les autorités soviétiques pour l'accueil réservé à ces requêtes comme à d'autres qui ont également été acceptées ces jours-ci.

Les premiers pas concrets en URSS et dans certains pays d'Europe centrale en direction de structures étatiques plus transparentes, plus démocratiques, et davantage soucieuses des droits élémentaires de la personnalité humaine, nous ont convaincu de plaider auprès de nos partenaires et alliés la nécessité d'une approche résolument positive, appelée à nous guider dans l'établissement de relations d'un type nouveau avec l'URSS et les autres pays européens membres du Pacte de Varsovie.

Le nombre et la qualité des personnalités soviétiques et américaines qui nous ont fait l'honneur d'assister ces jours-ci dans notre capitale à un colloque organisé sous le haut patronage de M. le Président du Gouvernement prouvent que notre apport - fût-il modeste - dans la définition de cette nouvelle approche, est apprécié.

Nos représentants ont activement soutenu la conclusion du premier accord commercial et de coopération entre la Communauté Européenne et la Hongrie, dont nous accueillerons prochainement le Ministre des Affaires Etrangères. A l'exception de la Roumanie, notre pays a engagé un dialogue prometteur avec l'ensemble des pays d'Europe de l'Est.

L'ouverture vers les pays membres du Pacte de Varsovie ne nous a pas conduit à négliger pour autant nos liens traditionnels avec nos alliés de même que nos intérêts légitimes de sécurité.

Fidèle en cela à la doctrine Harmel, dont le 20e anniversaire a été commémoré en décembre 1987 à Bruxelles par la Présidence luxembourgeoise, notre pays a respecté ses engagements en matière de défense, ce

qui a d'ailleurs été publiquement confirmé à la fois par l'ancien et par le nouveau Secrétariat Général de l'OTAN, que nous avons accueillis à Luxembourg en visite officielle.

Nous n'avons pas hésité à concourir à l'effort de défense commun dans le Golfe en fournissant une contribution financière à la présence navale assurée par nos partenaires belges et néerlandais dans l'intérêt de la liberté de navigation.

Notre engagement en faveur de la sécurité européenne s'est encore manifesté à travers notre présidence de l'UEO à un moment où le processus de relance de cette organisation était entré dans une phase particulièrement critique. Le travail préparatoire méthodique de la présidence luxembourgeoise a largement contribué à l'adoption à La Haye de la plate-forme sur les intérêts de sécurité européens.

Le Luxembourg fut par ailleurs le premier Etat membre à plaider ouvertement et sans réserves pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'UEO. C'est également sur base d'une proposition de la présidence luxembourgeoise que le budget de l'Assemblée de l'UEO a connu une refonte structurelle qui lui est particulièrement favorable.

Enfin nos efforts pour la relance de l'UEO ont été accompagnés par des contacts et une information systématique des alliés non membres. A aucun moment notre présidence à la tête de l'UEO n'est apparue comme un facteur de division de l'alliance comme en témoigne le changement d'attitude, au départ négative, des administrations américaine et canadienne.

Au niveau des innombrables consultations entre alliés j'ai souligné à chaque reprise auprès de Georges Shultz l'adhésion pleine et entière du Luxembourg aux démarches engagées par les Etats-Unis dans le cadre du processus de désarmement. Ainsi j'ai probablement été un des tous premiers Ministres des Affaires Etrangères de l'Alliance à l'encourager de poursuivre sur la voie de la double option zéro, en réponse à une lettre que le Secrétaire d'Etat américain avait adressée en mars 1987 à tous ses collègues.

Le climat favorable dans les relations Est - Ouest a permis à notre pays de se profiler dans les différentes instances internationales où les questions de sécurité sont discutées.

Je voudrais à cette occasion et au moment où le Secrétaire d'Etat George Shultz quitte ses fonctions, rendre hommage à l'engagement et à la persévérance du chef de la diplomatie américaine auquel l'amélioration du climat Est-Ouest doit beaucoup.

Au-delà des considérations économiques, il est nécessaire d'approfondir le dialogue politique avec ceux des pays européens qui partagent avec nous une même communauté de valeurs: Je veux parler des pays membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de l'Alliance et des Communautés Européennes.

Le gouvernement luxembourgeois n'a ménagé aucun effort pour se rapprocher de chacun de ces partenaires.

Ce qui plus est, nous avons pris l'initiative de proposer à ces derniers une restructuration des travaux des réunions ministérielles semestrielles du Conseil de l'Europe dans le souci d'engager des réflexions approfondies sur des thèmes politiques présentant un grand intérêt commun. Cet apport du Luxembourg est jugé utile et positif.

Comme vous le constatez, nous avons engagé notre diplomatie dans un processus résolument dynamique, comme en témoigne entre autres le nombre impressionnant des visites à Luxembourg d'hôtes de marque.

Avec M. le Secrétaire d'Etat Robert Goebbels je reste convaincu que le renforcement de la perception du Luxembourg sur la scène internationale est une tâche d'avenir de première importance.

Notre pays devra être à présent s'il veut exercer demain une influence sur la conduite des affaires européennes et internationales.

II. UNE COMMUNAUTÉ PLUS DYNAMIQUE

Permettez-moi maintenant d'aborder un domaine qui pour notre pays ne cesse de grandir et autour duquel se construit largement notre politique extérieure.

Après des années de stagnation et de querelles stériles, la Communauté Européenne a jeté, au cours des quatre années écoulées, les bases d'une véritable relance de l'Europe. Au début des années 80, l'euro-pessimisme régnait. Aux yeux de nombreux observateurs, l'Europe était devenue synonyme de sclérose, de gabegie, de surplus agricoles, de marchandages infinis sans âme ni gloire.

Aujourd'hui, même si tous les problèmes ne sont pas résolus, souffle un nouveau vent d'optimisme. L'Europe a non seulement réussi à intégrer l'Espagne et le Portugal. Elle s'est aussi dotée de ressources supplémentaires, d'une approche Nord-Sud dynamique, et d'un grand dessein - le marché unique, l'échéance 1992.

Il n'est pas exagéré de parler à cet égard d'une véritable "révolution tranquille" qui s'est opérée en trois phases.

La publication du Livre blanc sur le marché intérieur en juin 1985 a servi de détonateur. Le concept de 1992 a frappé les imaginations et libéré les énergies.

L'Acte Unique, ensuite, adopté sous Présidence luxembourgeoise, a inscrit les nouvelles ambitions dans le Traité tout en donnant à la CE les moyens de mieux décider et de mieux exécuter ces décisions prises.

Enfin, l'adoption du "paquet Delors" en février 1988, a donné à l'Europe l'ossature nécessaire pour réaliser les objectifs fixés. Le nouveau système de financement accorde des ressources budgétaires accrues à la C.E.; il est aussi plus équitable au niveau

des efforts financiers à accomplir par tous les Etats membres, ce qui bénéficie d'ailleurs à notre pays. La discipline budgétaire a été renforcée, ce qui permettra une allocation plus efficace des ressources. Le doublement des fonds structurels traduit dans les faits la conscience croissante de la nécessité de réduire les disparités à l'intérieur de la CE, objectif défendu avec insistance par le Luxembourg.

Nous avons activement soutenu cette relance de l'Europe comme en témoignent notamment les efforts déployés sous notre Présidence. Notre pays, qui a depuis toujours dû s'insérer dans des ensembles économiques plus grands, doit sa prospérité actuelle en grande partie à son appartenance à la Communauté.

Bien sûr, l'achèvement du grand marché interne constitue, pour nous comme pour d'autres, un défi qui nécessitera des ajustements parfois difficiles. Bien sûr, nous ne sommes pas toujours d'accord sur la façon dont la Commission entend réaliser l'objectif fixé, et nous le faisons savoir avec fermeté dans les enceintes appropriées. Mais le Grand-Duché, qui importe plus de 90% de sa production industrielle, qui, depuis des décennies, émet des programmes de radio et de TV au-delà de ses frontières, qui dispose d'une place financière (dont la vocation européenne est évidente), ne peut que favoriser la libre circulation des personnes, des marchandises, des services, des capitaux dans le cadre d'un grand marché sans entraves.

L'idée de 1992 frappe les esprits. Le succès médiatique du slogan à lui seul libère des énergies et transforme les comportements. Le réexamen à mi-parcours de programme du Livre blanc, auquel le Conseil Européen de Rhodes vient de procéder sur base d'un rapport de la Commission, montre en tout cas que le processus déclenché est irréversible. La seule approche raisonnable à adopter, tant par les Gouvernements que par les acteurs économiques, consiste à intégrer ce fait dans leurs options pour l'avenir et à se préparer de façon intensive à l'échéance 1992.

Parmi les progrès importants atteints en 1988, je citerai l'ouverture des marchés publics, la reconnaissance mutuelle des diplômes, et l'accord intervenu sur la libre circulation des capitaux, qui, je le précise, doit être mis en place sans condition préalable. D'autres progrès notables ont pu être enregistrés dans le domaine des assurances et des services financiers et dans celui des transports tant aériens que par route.

Face à ce bilan satisfaisant, il subsiste certaines zones d'ombre où le Conseil n'a pas réussi à avancer de façon significative.

De même l'Europe des citoyens est pour le moment le parent pauvre du Marché intérieur. Cela est vrai dans la radio et télédiffusion, cela est encore vrai dans le domaine de la libre circulation des personnes où les progrès dans la CE sont très en retrait par rapport aux résultats obtenus dans le cadre de l'accord de Schengen.

Or, il me paraît indispensable que la Communauté avance de façon équilibrée sur tous les dossiers men-

tionnés dans l'Acte unique. Ceci implique aussi des progrès dans le domaine de la protection de l'environnement et des consommateurs.

La même remarque vaut à fortiori pour l'Europe sociale, dont l'actuelle Présidence espagnole a fait un de ses objectifs prioritaires. Il ne serait pas admissible que la réalisation du marché unique se fasse au seul bénéfice des entreprises et passe à côté des travailleurs, et cela pour deux raisons:

- D'abord la dimension sociale est un des éléments essentiels intervenant dans la détermination des coûts de production, et donc de la compétitivité de nos entreprises. Un rapprochement des législations dans le sens d'un niveau élevé de protection sociale permettra seul d'éviter le danger du dumping social.

- Ensuite, le Traité et l'équité élémentaire nous imposent d'assurer la participation de tous les citoyens aux bénéfices de la CE et du marché intérieur. Le Conseil Européen de Hannover a d'ailleurs souligné très clairement que "le marché intérieur doit être conçu de manière à profiter à tous les citoyens de la CE. A cette fin, il est nécessaire, non seulement d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie des salariés, mais aussi d'assurer une meilleure protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail".

Le premier pas dans la voie d'un véritable espace social consiste à nos yeux dans l'établissement d'un socle minimum de droits garantis pour les travailleurs, en assurant notamment la participation active de ces derniers à la marche de l'entreprise.

Le Gouvernement luxembourgeois est déterminé à coopérer activement à cet objectif, corollaire indispensable de l'établissement du grand marché.

J'en viens à présent au dossier difficile de la fiscalité. Comme vous le savez, le Gouvernement luxembourgeois a, dès le début, pris une attitude négative à l'égard des propositions de la Commission en ce qui concerne l'harmonisation de la TVA et des accises. L'Acte unique prévoit l'harmonisation de la fiscalité seulement "dans la mesure où cela est nécessaire pour la réalisation du marché intérieur". Or, des doutes sont permis quant au lien direct établi par la Commission entre ses propositions fiscales et l'ouverture des frontières. De surcroît, l'utilité de ne retenir qu'un aspect de la fiscalité, à savoir l'impôt indirect, ne nous paraît pas établie d'autant que la TVA est parfaitement neutre du point de vue concurrentiel. Si on veut éliminer toutes les disparités, ce qui serait irréaliste et même contre-productif, il faudrait non seulement se concentrer sur l'impôt indirect, mais surtout sur l'impôt direct et les charges sociales, véritables sources de distorsions.

Les considérations qui précèdent prennent toute leur importance quand on connaît les difficultés que l'harmonisation de la TVA et des accises proposée par la Commission poserait à l'économie luxembourgeoise: relance de l'inflation, pertes de compétitivité, menaces sur le secteur du commerce. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement luxembourgeois plai-

de pour un système intermédiaire qui pourrait s'inspirer, par exemple, de celui en vigueur entre les pays du Benelux.

Compte tenu des oppositions qu'ont rencontrées ces propositions, la Commission, entrée en fonction récemment, devra en formuler de nouvelles. Nous attendons ces propositions avec intérêt.

Un autre aspect de la fiscalité, celle de l'épargne, a également retenu l'attention du Conseil. Lors de l'adoption de la directive sur la libéralisation des mouvements de capitaux, le Conseil a adopté un texte prévoyant que la Commission ferait des propositions avant la fin de 1988, sur lesquelles le Conseil statuerait au plus tard en juin 1989. Il est erroné, toutefois, de voir dans ces propositions un quelconque préalable à la libéralisation des mouvements de capitaux.

Compte tenu de la complexité de cette question, le Président Delors a annoncé au Conseil Européen de Rhodes, qu'il ne ferait ses propositions qu'au début de cette année.

Je tiens à rappeler dans ce contexte que le Gouvernement luxembourgeois est opposé à l'idée d'une retenue à la source généralisée qui aurait comme principale conséquence de faire fuir les capitaux hors de la Communauté privant celle-ci des moyens financiers dont son économie a actuellement pleinement besoin. Je ferai également remarquer que la totale liberté de circulation des capitaux, qui existe depuis des années, sans mesures particulières d'harmonisation, dans six des douze pays membres, n'a jamais provoqué les conséquences désastreuses que les nouveaux-venus dans ce club semblent craindre.

La renaissance de l'Europe communautaire a évidemment des retombées sur le plan externe. Pour les pays en voie de développement la Communauté continue à être un interlocuteur recherché et respecté.

Mais pour certains de ses partenaires commerciaux, la Communauté commence à faire figure d'épouvantail.

Ceux-là même qui, il y a quelques années à peine, jetaient un regard apitoyé et condescendant sur "cette pauvre Europe", agitent à présent le spectre d'une Europe forteresse, repliée sur elle-même et abusant de sa force nouvelle. Je pense, au contraire, que plus l'Europe sera forte, moins elle sera tentée par le protectionnisme, qui est l'arme par excellence des faibles. L'érection de barrières autour de la CE serait d'ailleurs suicidaire. Après tout, la Communauté, en tant que première puissance commerciale du monde, dépend et profite plus que quiconque d'un environnement commercial, ouvert et libre.

Afin de dissiper tout malentendu à cet égard, le récent Conseil Européen de Rhodes a rejeté toute idée de protectionnisme. La CE respectera ses engagements au sein du GATT et de l'OCDE; sa participation active dans le cadre de l'Uruguay Round le prouve. Elle souhaite privilégier dans toute la mesure du possible une approche multilatérale, meilleure garantie pour le libre échange. C'est pour cette raison

qu'elle insiste sur l'application des règles du GATT aux services.

L'élimination des frontières internes bénéficiera aussi aux entreprises des pays tiers. Bien sûr, la création du marché intérieur impliquera un régime commun aux frontières externes. Mais ceci ne veut nullement dire une augmentation du niveau actuel de protection. L'Europe a toutefois le droit d'exiger de ses principaux partenaires de résister eux aussi aux velléités protectionnistes. Dans ce sens, l'on peut parler d'avantage mutuel.

L'Europe doit être forte et crédible, certes. Elle doit aussi être généreuse et ouverte dans ses rapports avec les pays en développement. La CE joue un rôle primordial à cet égard. Cela se reflète dans la part très importante de la Communauté dans l'aide au développement (30% de l'aide mondiale). Les négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé, cet instrument unique au monde, viennent de commencer. Je suis persuadé que l'Europe renforcera sa coopération avec ses partenaires ACP.

L'endettement du Tiers Monde constitue évidemment un des principaux sujets de préoccupation. Même si la Communauté en tant que telle n'a pas de compétence directe dans ce domaine, elle ne peut s'en désintéresser. Elle peut et doit surtout rester un marché accessible aux produits des pays en développement qui ont besoin d'exporter pour pouvoir honorer le service de leur dette.

Tant la Convention ACP que les accords préférentiels avec les pays du Sud de la Méditerranée et le système de préférences généralisées accordé aux pays en développement vont dans cette direction. Ils peuvent, à maints égards, être cités en exemple d'une coopération réussie entre pays industriels et pays en développement.

Le renforcement de la CE est suivi avec une attention particulière par nos partenaires européens non-membres qui ont peur d'être des laissés-pour-compte de 1992.

La question d'une adhésion agite de façon croissante les esprits: La Turquie a d'ores et déjà posé sa candidature. L'Autriche, Malte et Chypre y pensent sérieusement. De même que la Norvège, la Suisse, la Suède et la Finlande se posent des questions sur leurs futures relations avec la Communauté. Il serait cependant hasardeux de vouloir accueillir de nouveaux habitants avant d'avoir mis de l'ordre dans la maison communautaire et d'avoir achevé le marché intérieur. A terme, toutefois, la question de nouveaux élargissements ne saurait être éludée.

En attendant, la coopération avec l'AELE, lancée par la déclaration de Luxembourg de 1984, s'accélère et s'intensifie dans tous les domaines. Ainsi se met en place un vaste espace économique européen qui constitue d'ores et déjà le premier marché mondial.

Pour le Luxembourg les relations de coopération et de concertation privilégiées avec ses partenaires du

Benelux garderont toute leur signification dans cette phase importante de la construction européenne.

LES QUESTIONS DU SIÈGE des institutions communautaires restent pour le Luxembourg une question d'intérêt primordial.

L'année 1988 a donné lieu à de nouvelles manoeuvres qui se sont placées sur deux terrains différents.

On a d'abord assisté à une nouvelle offensive d'une majorité de parlementaires européens contre l'implantation à Luxembourg du Secrétariat Général. Celle-ci a consisté en des déplacements occultes de services ou parties de services à Bruxelles. Ensuite certains projets immobiliers de grande envergure à Bruxelles ont été décidés par le Bureau du Parlement. Les deux démarches ont entraîné une riposte immédiate du Gouvernement luxembourgeois, qui a introduit un recours devant la Cour de Justice.

L'autre ligne d'attaque poursuivie par le Parlement, plus ouverte celle-ci, a été l'adoption, en commission politique, de la Résolution Prag. Ce texte sera mis au vote ce mois-ci à l'Assemblée plénière.

Je tiens à réitérer de manière ferme que le Gouvernement luxembourgeois résistera par tous les moyens aux velléités de changer une situation reposant sur des textes de droit et une jurisprudence claire. Il n'est pas question pour nous d'avaliser des mesures d'ordre administratif ou des résolutions adoptées par le Parlement pour changer la Décision de 1965, que tous les Etats membres ont, à plusieurs reprises, clairement confirmée.

J'évoquerai cette question importante avec mon collègue français M. Roland Dumas à la fin de ce mois à Paris. La déclaration commune franco-luxembourgeoise de 1987 dont le Luxembourg avait pris l'initiative garde toute sa valeur.

Parallèlement, le Gouvernement luxembourgeois a défendu avec beaucoup de détermination la candidature de Luxembourg comme siège de l'office des Marques. Ce dossier que j'entends poursuivre avec autant de vigueur est porteur de perspectives d'avenir.

En dépit de la résistance, bien compréhensible, de ceux des Etats membres qui ont manifesté un intérêt pour accueillir cet organisme, notre position s'est améliorée et le bien-fondé de nos arguments juridiques commence à être reconnu à sa juste valeur.

Deux tentatives de diviser l'Office des Marques pour en sortir les éléments juridictionnels et quasi-juridictionnels ont jusqu'à présent échoué. Je retien-drai de ces tentatives qu'elles comportent en fait une reconnaissance implicite de nos arguments juridiques, et donc de la légitimité de nos prétentions. Je peux vous assurer que je ne négligerai aucun effort pour promouvoir la candidature bénéficiant d'une base juridique, pertinente et objective et qui permettrait de départager les candidatures rivales et de mettre ainsi un terme à une situation de blocage.

Le Luxembourg est par conviction et par nécessité attaché au processus d'unification européenne qui est la grande ambition pour cette fin du vingtième siècle. Mais pendant les mois à venir notre pays sera confronté à des dossiers qui touchent directement à des intérêts vitaux. Il s'agira de les défendre avec fermeté. Dans la recherche de solutions appropriées à ces questions, la Communauté doit prendre en compte les spécificités de l'ensemble de ses Etats membres, comme elle l'a fait par le passé.

L'échéance de 1992 ne doit en aucun cas donner lieu à une vague d'uniformisation ou à l'établissement de carcans réglementaires qui affaibliraient la compétitivité d'une Communauté qui dans la compétition internationale a besoin de tout son dynamisme. Harmonisons là où c'est vraiment nécessaire. Misons sur une saine émulation là où celle-ci s'est déjà avérée efficace. Valorisons les atouts de tous les Etats membres dans l'intérêt de la Communauté toute entière.

Dans une autre question qui intéresse au premier chef tous les Luxembourgeois, les dimensions communautaires et bilatérales sont étroitement liées. Ne fut-ce qu'en raison du démarrage de la Centrale de Cattenom et de l'accident de Tchernobyl, les questions nucléaires sont restées d'actualité tout au long de la législature.

En ce qui concerne CATTENOM, le Gouvernement est resté vigilant depuis 1984 sur les plans bilatéral et communautaire. Les discussions avec la France se poursuivent et je compte profiter de ma prochaine visite à Paris pour rappeler aux responsables français nos exigences qui visent à réduire les risques d'un accident et surtout à améliorer encore le flux des informations en cas d'incident. Il faut rappeler que le Gouvernement français a accepté le principe d'une ligne téléphonique directe entre nos services de la radioprotection et la centrale. Son installation pourrait se faire à brève échéance. La station de contrôle et de transmission automatique des données sur la radioactivité ainsi que la stricte interdiction des survols de la centrale restent également une revendication luxembourgeoise. En revanche, nous avons signé avec la France un protocole adaptant la convention bilatérale d'assistance laquelle, dorénavant tiendra compte du risque nucléaire.

Sur le plan communautaire, le Ministère des Affaires Etrangères a mené une politique active auprès de la Commission, ce qui a sans doute contribué à l'avis plus nuancé qui recommande à la France l'acceptation d'une station de transmission automatique.

Le Ministère est également intervenu dans le cadre de la question préjudicielle posée à la Cour de Justice des Communautés Européennes. Nous ne pouvons que nous féliciter de la réponse de la Cour qui a retenu largement la thèse que le Gouvernement luxembourgeois avait défendue dans son Memorandum à la Commission.

A égale distance entre la léthargie qui caractérisait l'attitude du Gouvernement luxembourgeois avant juin 1984 et de la simple protestation démagogique, nous avons fait le choix d'une politique à la fois fer-

me et réaliste qui a pour seul objectif la sécurité de notre population et de la protection de l'environnement. La vigilance et une action continue, sur les plans bilatéral, communautaire et international resteront nécessaires pour les années à venir.

III. UNE POLITIQUE PLUS ACTIVE DE COOPÉRATION, D'EXPANSION COMMERCIALE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

La politique extérieure de notre pays est de plus en plus imbriquée avec la défense de nos intérêts économiques et commerciaux. La consolidation internationale de nouvelles activités, la promotion de notre commerce extérieur, la prospection d'investissements et la coopération au développement sont devenues des tâches essentielles du Ministère des Affaires Etrangères.

En matière d'aviation le gouvernement a mené au cours des dernières années une politique de développement des relations aériennes bilatérales dans le but de consolider et de développer les activités de nos deux transporteurs nationaux. Ces efforts ont été couronnés de succès par l'adoption d'accords bilatéraux, notamment avec les Etats-Unis, le Kenya, la République de Chypre et la Turquie. D'autres accords sont en cours de négociation.

Les développements considérables dans le secteur audiovisuel ont imposé au Ministère des Affaires Etrangères des tâches tout à fait nouvelles. Ces derniers ont notamment eu pour objet la coordination auprès d'Eutelsat et Intelsat pour les besoins du satellite ASTRA, les négociations dans le cadre des Communautés Européennes et du Conseil de l'Europe en vue de la création d'un instrument juridique international facilitant la télévision transfrontière, les négociations pour l'obtention de fréquences pour la télévision par satellite ainsi que les négociations bilatérales avec nos voisins français et allemand. La mise sur orbite du satellite ASTRA a été le couronnement provisoire de ces efforts.

Dans le cadre communautaire le Conseil n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la directive concernant la libre circulation des émissions de radiodiffusion. Ceci est regrettable, car il est inconcevable que le morcellement actuel du paysage audiovisuel européen perdure. Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer aux émissions télévisées la liberté de circulation des services ancrée dans les Traités. Pour notre pays ce n'est que dans un environnement ouvert, flexible, et dans un grand marché européen que la production européenne peut s'épanouir et faire face à la redoutable concurrence américaine. Le Gouvernement luxembourgeois n'est pas opposé à la conclusion d'une convention sur l'audiovisuel dans le cadre plus vaste du Conseil de l'Europe, mais à deux conditions:

- il ne faut pas que, sous couvert de libéralisation, l'on aboutisse en fait à une situation du statu quo ou même pire; or, on a parfois l'impression que certains de nos partenaires prennent justement le détour par Strasbourg pour arriver à ce résultat!

- Il n'est pas question de toucher aux principes de base du droit communautaire et à la primauté, en droit, de la directive.

Le Gouvernement a fait une priorité du renforcement de notre coopération au développement.

Le nombre croissant de dons reçus par le fonds d'aide au développement traduit l'appui que reçoivent les actions des organisations non-gouvernementales de la part de la population luxembourgeoise dont la sensibilisation aux problèmes du sous-développement et à la misère dans le Tiers Monde est ainsi documentée. Le Gouvernement s'en félicite car les projets des ONG sont généralement d'une grande qualité et complémentaires de ceux des autorités publiques.

Aussi avons-nous oeuvré avec détermination pour rendre plus efficaces les instruments et pour renforcer les moyens budgétaires à notre disposition.

Grâce à la Chambre des Députés, et après l'adoption prochaine de la loi modifiée sur les coopérants, l'ensemble des dispositions législatives régissant notre coopération publique au développement aura été réformée et améliorée au cours de la présente législature.

La création du fonds de la coopération au développement représente sûrement une innovation et surtout un renforcement à plus long terme de notre politique de coopération.

Même si l'ensemble des données chiffrées pour 1988 ne sont pas encore disponibles, il apparaît déjà que les interventions du Ministère des Affaires Etrangères en matière d'aides au développement seront en hausse sensible par rapport à l'année 1987. 50 Mio de Fr. lux issus de surplus budgétaires ont été affectés au fonds de la coopération, permettant ainsi le lancement de nouveaux projets, tels l'action qui débutera cette année au Niger.

Les bénéficiaires de notre effort de coopération restent avant tout les pays dans lesquels le Luxembourg est traditionnellement actif et où nous avons acquis l'expérience nécessaire à la réussite d'une politique efficace.

Exportant plus de 85% de ce qu'il produit, le Luxembourg n'a pas attendu le défi du marché unique pour se rendre à l'évidence que seule une entreprise compétitive sur les marchés de l'exportation pourra survivre à long terme. Aussi le Gouvernement a-t-il clairement affiché ses priorités tout au long de la période de législature: à savoir diversifier notre tissu économique et augmenter les capacités d'exportation de nos entreprises. Sans verser dans le triomphalisme, l'ont peut affirmer que ce but a été atteint au cours des cinq dernières années.

Analysés sur le moyen terme, les chiffres sont éloquentes. Mis à part l'année 1987, caractérisée par une demande très faible de produits sidérurgiques et quelques importations exceptionnelles de matériel de transport (avions), le déficit traditionnel de notre balance commerciale s'est stabilisé autour de 22 Mia de

francs. Cette stabilisation se reflète encore mieux dans les termes de l'échange, qui - toujours mis à part 1987 - se sont considérablement améliorés.

Il est important de souligner que les services non bancaires, c'est-à-dire entre autres les transports, les télécommunications et la réassurance compensent à eux seuls, depuis quelques années, le déficit commercial.

Le mérite de ces résultats revient principalement aux entreprises. Mais le Gouvernement a été à leur écoute et a créé un cadre économique favorable à leur développement. C'est ainsi qu'il a encouragé la participation de délégations d'hommes d'affaires aux missions économiques, par exemple en Espagne, dans les pays scandinaves, en R.F.A., en Italie et au Royaume-Uni. Des journées d'information sur l'exportation présentant des spécificités des marchés français, allemand, suisse et autres ont été organisées à Luxembourg.

Un effort particulier a été fourni pour favoriser la participation de sociétés luxembourgeoises aux foires importantes, surtout dans les pays voisins qui absorbent plus de 55% de nos produits.

Si l'accent principal a donc été mis sur l'exportation en Europe, le Gouvernement n'a pas négligé les marchés plus lointains. Des opérations ponctuelles ont été réalisées grâce à des crédits d'exportation ou des crédits d'Etat. Ces instruments financiers sont aujourd'hui indispensables sur le marché de la grande exportation. A signaler dans ce contexte le développement exemplaire de nos relations économiques avec la République Populaire de Chine, matérialisée par la signature de deux prêts d'Etat en 1987 et au début de cette année et le renforcement de notre coopération dans le secteur sidérurgique.

Tenant compte des récentes évolutions politiques et économiques dans les différents pays de l'Europe de l'Est, le Gouvernement y a considérablement intensifié ses efforts de promotion du commerce extérieur. Les visites en URSS, en Bulgarie et en RDA y ont contribué. Il est important que le Luxembourg participe activement au renouveau des relations économiques avec l'Europe de l'Est.

Priorité absolue pour le Gouvernement, notre politique de diversification économique doit contribuer à moderniser et à élargir notre tissu économique et à renforcer ainsi l'exportation compétitive.

Le Gouvernement s'est doté des moyens financiers et humains pour atteindre cet objectif.

Les moyens humains d'abord: La présence permanente dans un pays est un atout considérable pour prospecter et attirer des investisseurs. L'ouverture d'Ambassades à Tokyo, Madrid et Lisbonne, ainsi que la création d'un Consulat général à San Francisco procèdent de cette constatation. Le réseau de Consuls honoraires et de Conseillers du Commerce Extérieur a été renforcé considérablement. Toutes ces mesures, ainsi que l'association systématique de nos Ambassades aux activités de promotion et de

prospection économiques, augmentent nos chances de succès dans un environnement international qui sur ce plan également est devenu très concurrentiel.

Il est à noter par ailleurs que les banques étrangères implantées à Luxembourg ont été sensibilisées par le Gouvernement à la politique de diversification économique du fait du rôle de relais et de contact qu'elles peuvent jouer auprès des entreprises avec lesquelles elle entretiennent des relations privilégiées. Cette coopération qui s'est révélée fructueuse sera poursuivie à l'avenir.

En quatre ans les moyens financiers pour favoriser la promotion du Luxembourg à l'étranger ont été plus que doublés. Ceci nous a permis d'améliorer et d'affiner l'image de marque de notre pays. Pour la première fois un film présentant les avantages de notre pays a été tourné et synchronisé en plusieurs langues. Une panoplie de brochures modernes et disponibles dans plusieurs langues, ainsi qu'un disque de diapositives, complètent notre matériel de promotion.

Des missions de prospection économique ont été organisées de manière ciblée. Les Etats-Unis et le Japon ont fait l'objet de missions pratiquement tous les ans. Mais un accent nouveau a été mis sur la prospection dans les pays européens. En République Fédérale d'Allemagne, en Italie et dans les pays scandinaves de nombreuses entreprises dynamiques cherchent à s'internationaliser dans la perspective de 1992. Des missions ont été organisées dans ces pays au cours des quatre dernières années. En France, une action de sensibilisation dont les premiers résultats se font sentir a été initiée.

La panoplie des avantages et incitations aux nouveaux investisseurs a été élargie et adaptée au secteur des services par la nouvelle loi cadre économique entrée en vigueur en 1986.

Mais, abstraction faite de ces instruments de soutien, un des atouts principaux du Luxembourg est son esprit d'ouverture, son absence de bureaucratie, et sa faculté de proposer des solutions prenant en compte les besoins des entreprises de plus en plus soumises à la concurrence internationale. Le Gouvernement et tous les fonctionnaires engagés dans ce processus ont été attentifs à leurs besoins.

Le bilan est éloquent: Depuis 1975, 90 entreprises ont été créées, générant plus de 5.000 emplois nouveaux. A l'exclusion des nouveaux engagements dans les entreprises existantes, plus de 1.000 nouveaux emplois salariés industriels ont été créés depuis 1984.

A défaut de disponibilité suffisante d'une main-d'oeuvre luxembourgeoise qualifiée, bon nombre de ces emplois ont été occupés par des étrangers. Un principal défi avec lequel nous resterons confrontés est par conséquent la formation d'une main-d'oeuvre mieux préparée pour les emplois d'avenir.

La diversification économique est un exercice de longue haleine, qui nécessite une action continue. Aussi le Gouvernement attache-t-il - en dehors de la diversification industrielle - une grande importance à la

diversification du secteur des services, qui ne doit pas seulement se limiter au secteur bancaire. Les réassurances et demain le pavillon maritime et les nouvelles activités audiovisuelles, contribueront à répartir les risques et à diminuer notre dépendance par rapport à un seul secteur d'activité.

Quant à notre rayonnement culturel, le Ministère des Affaires Etrangères prête régulièrement son concours pour permettre l'organisation d'expositions d'oeuvres témoignant de la création artistique de notre pays à l'étranger.

Désireux de faire davantage que par le passé, et compte tenu de l'intérêt indéniable que rencontrent des initiatives sur ce plan, le Ministère des Affaires Etrangères, avec un budget au départ fort modeste, s'apprête à acquérir des oeuvres d'art d'artistes contemporains qui sont appelées à être exposées dans les locaux de nos missions diplomatiques.

En mettant l'accent dans un premier temps sur l'acquisition de sculptures, ces oeuvres une fois exposées, pourraient à terme trouver leur destination définitive dans les locaux de nos résidences et chancelleries à l'étranger.

CONCLUSIOUN

Här Präsident,

An der Regierungserklärung vum 23. Juli 1984 waren déi fundamental Objectiver an d'Missioun vun eiser Aussenpolitik definéiert gin.

Ech kann haut soen, dass des Missioun déi mir eis 1984 virgeholl haten absolut erfüllt gouf.

Onsen diplomateschen Déngscht as ausgebaut gin, wéi nach nie an der Vergaangenheet. Erlabt mer vun dëser Plaz aus, déi gudd Aarbecht an den Engagement vun de Beamten vum Ausseministère besonnesch ervirzestreichen.

Dës Aarbecht huet dozu beigedroen d'Onofhängegkeet vun onsem Land a seng wirtschaftlech Expansioun weider ofzesécheren. Grad am Joer wou mer den 150 jährigen Anniversaire vun eiser Onofhängegkeet an eiser internationaler Unerkennung feieren, wéll ech nach eemol mat Nodrock drop hiweisen wéi wichteg et fir ons as, an den europäischen Communautéiten, mee och op der internationaler Bühn, aktiv präsent ze sin.

Ons Interessen verteidegen, mee och d'Interessen vun der Solidaritéit verrieden, woren d'Prinzipien, déi ons Aussepolitik an dëser Legislatur markéiert hun.

De Regierungsprogramm huet 1984 net nëmme d'Noutwendegkeet vun enger Relance vun europäischen Enegungsprozess ervirgestrach. En huet sech och, an engem Moment, wou d'Ost-West Beziéungen net sou hoffnungsvoll waren, klor fir eng Politik vum Dialog, der Kooperatioun an der Ofrüstung ausgeschwat.

D'Entwécklung huet ons och hei Recht gin.

D'Europäisch Gemeinschaften hun, och énnert dem Impuls vun der Letzebuerger Präsidentschaft, mam Acte Unique e grouse Schrett no vir gemaach. Den Ofrüstungsprozess an eng nei Politik vun der Transparenz a gréisserem Respekt vun de Ménschrechter an der Sowjetunion erlaben nei Hoffnungen.

Am Joer vum Bi-Centenaire vun der Franzéischer Revolutioun an der Deklaratioun vun de Ménschrechter, gëlt et, dem Message vun der Freiheit, de Ménschrechter an der Gerechtegkeet och an den internationalen Bezéiungen e konkreten Inhalt ze gin.

Och e Land wéi Lëtzebuerg huet hei eng Stëmm, déi et an de vergaangene 55 Méint dofir ze gebrauchte wosst.

Gréisser Erausforderongen kommen an dene nächste Méint a Joeren op onst Land zou.

Eischtens, musse mir ons weider aktiv op de groussen europäische Maart vun 1992 virbereden.

Dës Regierung huet heifir wesentlech Akzenter gesat. All Initiativen mussen sech am Hibleck op dësen Datum mobiliséieren. Ech hu Vertrauen an d'Kapazitéiten vun onsem Land, sengen Entrepreneuren a senger Leit, déi hir Schaffenskraaft an der Vergaangenheet virun jidder Herausforderung ëmmer erëm bewisen hun.

Mee eng Rei vu wesentlechen Interessen vun onsem Land riskéieren och a Fro gestallt ze gin.

Dëst erfuerdert, datt mer eis Kräfte verbanne an net zerstückelen. Dest erfuerdert, datt mer de fundamentalen Gemeinsamkeiten vun der lëtzebuerger Aussepolitik, déi di grouss Majoritéit vun de Memberen vun dëser Chamber delen, de Virrang gin.

Loost mer solidaresch, an ouni onnëtz Polemik, am Interesse vum Lëtzebuerger Land, un dës Probleemer ergoen.

Europa 1992 und seine Bedeutung für den Finanzplatz Luxemburg

Le 10 janvier 1989, à l'occasion de la remise des prix aux lauréats du "Börsenspiel 88/89" organisé par le périodique économique allemand "Kapital", Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé à l'Hôtel de Ville de Luxembourg un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Ich freue mich sehr darüber, Sie zu einer besonderen Gelegenheit in Luxemburg willkommen zu heißen. Jedes Jahr organisiert das Wirtschaftsmagazin "Kapital" sein bekanntes Börsenspiel. Zum erstenmal aber findet heute die Preisüberreichung zu diesem Spiel außerhalb der Bundesrepublik Deutschland statt. Meine besondere Anerkennung gilt der Union-Investment, dem Organisator der heutigen Veranstaltung, auch dafür, daß sie Luxemburg als Veranstaltungsort ausgewählt hat. Wir werten die Wahl als ein Zeichen für das Ansehen, das der Finanzplatz Luxemburg in deutschen Finanzkreisen genießt.

Daß sich diese Preisverteilung zum erstenmal außerhalb der bundesdeutschen Grenzen abspielt, ist wohl auch ein Zeichen der Zeit. Es illustriert ganz konkret, wie die innereuropäischen Grenzen dabei sind, durchlässiger zu werden, wie die Mitgliedsstaaten der Europäischen Gemeinschaften näher aneinanderrücken.

Viele Jahre lang hatte sich das Werk der europäischen Vereinigung im Sand festgefahren. Außer der geographischen Ausbreitung waren nur wenig Fortschritte zu verzeichnen. Dort wo die Integration am

weitesten verwirklicht war, im Bereich der gemeinsamen Agrarpolitik, war das Resultat nicht immer beispielhaft. Als großen Erfolg wurde es verzeichnet, als die unendlichen Querelen über den britischen Beitrag durch einen Scheck einstweilen beigelegt werden konnten. Das Europäische Parlament wurde zwar direkt gewählt, hatte aber nur sehr begrenzten Einfluß. Als äußerst schwierig erwiesen sich auch die Versuche zur monetären Integration. Das Europäische Währungssystem muß zwar heute als einen Erfolg gewertet werden, aber auch jetzt nehmen wichtige Mitgliedsstaaten noch nicht daran teil.

Im Juni 1985 traf der Europäische Rat in Mailand eine wichtige Entscheidung. Ein neuer Anlauf zur europäischen Integration sollte durch eine Revision der Verträge eingeleitet werden. Der Zufall wollte es, daß diese schwierige Aufgabe dem luxemburgischen Vorsitz zufiel. Sechs Monate später, im Dezember 1985, konnten die Staats- und Regierungschefs sich hier in Luxemburg nach schwierigen Verhandlungen einigen. Das Resultat dieser Arbeit ist heute als die Einheitliche Europäische Akte bekannt.

Von vielen Seiten ist der neue Vertrag kritisiert worden. Manchen ging er zu weit, anderen nicht weit genug. Wir haben damals versucht, auf zahlreichen Gebieten so weit vorzustoßen, wie die Notwendigkeit der Einstimmigkeit aller Mitgliedsstaaten es erlaubte. Es zeigt sich heute, daß es uns gelungen ist, ein Instrument zu schaffen, das Europa wieder in Bewegung brachte.

Kernstück der Einheitlichen Akte ist zweifellos die Entscheidung über die Vollendung des Gemeinsamen Binnenmarktes bis Ende 1992.

Der gemeinsame Markt war schon vor dreißig Jahren ein Hauptziel des EWG-Vertrages. Die Abschaffung der Zollerhebungen im innergemeinschaftlichen Handel und die Einführung des gemeinsamen Zollsatzes an den Außengrenzen waren wichtige Schritte zu diesem Ziel. In der Folge aber zeigte es sich, daß die Vollendung des Europäischen Marktes ohne Schranken leider sehr viel mehr erfordert. Nichttarifäre Hindernisse bestehen weiter für Handel und Dienstleistungsverkehr zwischen Mitgliedern, und haben sich insgesamt wohl vermehrt und verstärkt. Technische Normen, Vorschriften für Sicherheit und Gesundheit, Umwelt- und Verbraucherschutz, sind Ursachen für die verschiedensten nationalen Regelungen, die den Handel zwischen EG-Mitgliedsstaaten oft unnützlich erschweren und die Konkurrenz verfälschen. Hinzu kommen Diskriminierung bei öffentlichen Bestellungen und offene oder versteckte Subventionen. Auch an den Grenzen selbst sind die Kontrollen umständlich und zeitraubend.

All das soll sich bald ändern. Ab 1993 soll der Markt mit über 320 Millionen Menschen aller interner Schranken enthoben sein. Personen, Waren, Dienstleistungen und Kapital werden in der Gemeinschaft ungehindert zirkulieren. Europäische Firmen sollen sich ohne Diskriminierungen in allen Mitgliedsstaaten der Konkurrenz stellen können. Aber auch auf dem heimischen Markt wird der Wettbewerb verstärkt sein. Kein nationaler Schutz soll mehr einen gesicherten Absatz bieten. In der Wirtschaft laufen deshalb die Vorbereitungen auf Hochtouren. Die Betriebe müssen für diese Herausforderung rechtzeitig gerüstet sein.

Die Gemeinschaft als Ganzes erwartet sich von dem Abbau der Schranken einiges: höhere Produktivität, weniger Inflation, größere Wettbewerbsfähigkeit gegenüber Drittländern, freie Entfaltung für europäische Firmen, verbesserte Anlage der Ressourcen und, als ultimes Resultat der insgesamt gestärkten Wirtschaft, größeres Wachstum und weniger Arbeitslosigkeit.

Die Verwirklichung dieses ambitiösen Projektes wird aber nicht leicht fallen. Die Verabschiedung der Einheitlichen Akte allein genügt nicht, um das gewünschte Ziel zu erreichen. Die Herausforderung richtet sich nicht nur an die Betriebe, den neuen Rahmen optimal zu nutzen, sondern erst einmal an den Ministerrat, den Plan in die Wirklichkeit umzusetzen.

Etwa dreihundert Richtlinien hat die Europäische Kommission in ihrem Weißbuch über den Gemeinsamen Binnenmarkt vorgeschlagen. Der vorgelegte Zeitplan konnte zwar bisher nicht eingehalten werden, aber die Halbzeitbilanz, die vor einem Monat von der Kommission vorgelegt wurde, bescheinigt alles in allem ein zufriedenstellendes Resultat. Viele Richtlinien sind schon verabschiedet, auf anderen Gebieten wurden vielversprechende Fortschritte erzielt.

Luxemburg ist für seine Europäische Gesinnung bekannt. Nicht von ungefähr ist unser Volk im Jahre 1986 durch die Verleihung des Karlspreises der Stadt Aachen für seinen Einsatz im Dienste der europäischen Vereinigung ausgezeichnet worden.

Seit seiner Unabhängigkeit vor genau 150 Jahren hat das Großherzogtum stets den freien Zugang zu einem größeren Markt gesucht. Seine Zugehörigkeit zum Deutschen Zollverein bis zum ersten Weltkrieg, dann die Wirtschaftsunion mit Belgien, nachher die Dreierunion der Benelux, die Montanunion und schließlich die EWG, hatten stets für Luxemburg die gleiche vitale Bedeutung. Ein Land, das wirtschaftlich fast vollständig vom Ausland abhängt, für seine Importe sowohl als für die Ausfuhren, leidet mehr als alle anderen unter jeder Art von Protektionismus. Der Binnenmarkt eröffnet für unsere Wirtschaft, besonders aber für unsere Industrie, neue Perspektiven.

Wohl für jeden der zwölf Mitgliedsstaaten hat die Verwirklichung des Binnenmarktes auch seine Kehrseiten. In Luxemburg befürchten wir Nachteile besonders auf dem Gebiet der Fiskalität. Die Harmonisierung der indirekten Steuern könnte uns große Schwierigkeiten bereiten. Mehrwertsteuern und Akzisen gehören in Luxemburg zu den niedrigsten in Europa. Eine spürbare Anhebung der Steuersätze würde die Inflation anheizen und das relative Preisniveau gegenüber den Nachbarländern verschlechtern. Für unseren Kleinstaat könnten die Folgen schwerwiegend sein. Grenzgänger, Touristen und Transitverkehr würden in Luxemburg nicht mehr einkaufen, während die Luxemburger selbst sich vermehrt im nahen Ausland versorgen dürften. Trotz höherer Steuern wären unter dem Strich weniger Einkünfte für den Finanzminister zu verzeichnen.

Dabei leuchtet die besondere Wichtigkeit der Harmonisierung der indirekten Steuern nicht unbedingt ein.

Die Luxemburger Regierung hat schon verschiedentlich hervorgehoben, daß der Gemeinsame Binnenmarkt auch ohne eine allgemeine Anpassung der Fiskalstrukturen möglich ist. Dies veranschaulicht nicht nur die Lage des Wirtschaftsraumes Schweiz mit seiner ausgeprägten kantonalen und kommunalen Autonomie auch im Steuerbereich; dies verdeutlicht auch die steuerliche Situation der Vereinigten Staaten, wo die zum Teil erheblichen Steuerunterschiede zwischen den einzelnen Bundesstaaten für den Gemeinsamen Binnenmarkt keine nennenswerten Probleme darstellen. Der Abschaffung der Grenzkontrollen im Beneluxraum ist gleichfalls keine Steuerharmonisierung vorausgegangen.

Man kann doch zudem nicht abstreiten, daß die steuerlichen Eigenarten generell gesehen keine größeren Wettbewerbsverzerrungen verursachen als etwa die abweichende soziale Lage in den einzelnen Mitgliedsstaaten und die damit verbundenen unterschiedlichen Betriebskosten. Auch werden die Wettbewerbsbedingungen, etwa durch monetäre Veränderungen, womöglich in viel größerem Ausmaß beeinflusst als durch leicht voneinander abweichende Mehrwertsteuersätze.

Mit gemischten Gefühlen sehen wir ebenfalls die Harmonisierungsbestrebungen, die das Bank- und Finanzwesen betreffen. Bevor ich aber auf diese Problematik näher eingehe, ist es vielleicht gut, wenn ich zum besseren Verständnis erst an die Entstehungsgeschichte, die Entwicklung und die heutige Stellung des Luxemburger Finanzplatzes erinnere.

Ich möchte dabei zurückgehen bis in die sechziger Jahre. Zu dieser Zeit dominierten im Eurogeschäft noch die Kapitalmärkte. Die weniger als 20 Banken in Luxemburg - darunter auch Töchter und Zweigstellen belgischer und französischer Institute - waren in der Lage, der beschränkten Nachfrage nach Dienstleistungen zu genügen, etwa bei den Börseneinführungformalitäten, bei der Wertpapieraufbewahrung oder bei der Abwicklung des Zahlungsverkehrs.

Als aber das Kreditgeschäft und der Geldmarkt sich ihrerseits internationalisierten, kam Luxemburgs Stunde mit dem Bedürfnis, Tochterinstitute bei uns einzupflanzen. 1966 gab es in Luxemburg 23 Banken; heute zählen wir deren 141. Die Institute bundesdeutscher Herkunft stellen ein Kontingent von 34 Einheiten; die skandinavische Kolonie, welche erst ab 1973 anrückte, begreift 16 Institute; die US-amerikanischen Banken waren die ersten die sich niederließen; diese Gruppe begreift heute 9 Einheiten. Ferner gibt es derzeit 9 italienische, 9 französische, 12 Schweizer, 8 japanische Institute u.s.w. Vertreten sind auch unter anderem die Sowjetunion, Rotchina, Polen, Israel, die arabische Welt, Portugal oder Brasilien. Niederländische und britische Banken ließen sich erst letztes Jahr nieder, mit vier beziehungsweise zwei Instituten.

Wir haben jederzeit der Versuchung widerstanden, eine bankäre Billigflagge einzuführen. In der Gewißheit, daß Finanzaffären leicht den Tod des aufstrebenden Platzes bedeuten könnten, prüfte unsere Bankenaufsicht die Lizenzgesuche sorgfältig und verwarf über hundert Kandidaturen. Auch heute noch gehören unsere Mindestansprüche für die Kapitalausstattung zu den höchsten in Europa. Diese Politik der Qualität hat sich ausgezahlt. Ein Blick auf die Liste der in Luxemburg zugelassenen Banken verdeutlicht, daß wir es vor allem mit hundertprozentigen Töchtern von führenden internationalen Banken zu tun haben.

Das Entstehen einer Eurobanken-Metropole in Luxemburg kann nicht einer bestimmten, einer einzigen Ursache zugeschrieben werden, sondern es wurde gefördert durch ein ganzes Bündel von Umständen. Die meisten Vorteile unseres Standortes sind denn auch nicht spezifisch luxemburgisch, sondern werden ebenfalls in diesem oder jenem anderen Land vorgefunden, nur eben nicht alle gleichzeitig am gleichen Ort. Desweiteren ist nicht zu leugnen, daß alle Vorteile des Platzes Luxemburg erst auf Grund äußerer Ursachen zum Tragen kamen. So stießen die ausländischen Banken, bei ihrem Wunsch in das internationale Geschäft vorzudringen, auf die verschiedenartigsten Hindernisse in ihren Heimatländern, vor allem auf restriktive Maßnahmen, Beschränkungen oder Kontrollen im Bereich der Devisenmärkte, des Kapitalverkehrs, der Zinsraten.

Auf Grund, oder besser noch: im Hinblick auf diese Hindernisse sahen sich viele Banken nach einem liberaleren Standort für die Abwicklung ihres internationalen Großgeschäftes um. Ab Mitte der sechziger Jahre strömten sie also nach Luxemburg und nutzten für sich und ihre Kunden die hier vorhandenen Standort-Vorteile, um außerhalb der direkten Reichweite ihrer jeweiligen Zentralbank zu arbeiten, und unter gleichguten Wettbewerbsbedingungen sich mit der ausländischen Konkurrenz zu messen.

Ein wichtiger Vorteil des Platzes ist die Abwesenheit jedwelcher Zwänge, wie sie sich für das Bankgeschäft gewollt oder ungewollt ergeben aus der monetären Politik einer Zentralbank, sowie die absolute Freiheit des Geld- und Kapitalverkehrs. Von nicht zu leugnender Bedeutung, vor allem auch aus der Sicht deutscher Banken, ist dabei natürlich die Tatsache, daß die in Luxemburg etablierten Banken nicht der Verpflichtung unterliegen, bei einer Zentralbank Mindestreserven zu hinterlegen.

Als weitere entscheidende Faktoren kann Luxemburg seine zentrale geographische Lage im Herzen der Gemeinschaft ins Feld führen, sowie das Vorhandensein recht guter und kostengünstiger Telekommunikationsverbindungen. Im Vergleich zu London gab es stets niedrige Niederlassungs- und Betriebskosten, sowie ein mehrsprachiges Personal und mehrsprachige Verwaltungen. Hinzu gesellt sich ein gutes Angebot an Rechts- und Wirtschaftsberatung, die politische Stabilität, der dauerhafte soziale Friede und die generell positive Einstellung der Behörden und der Politik, eine maßgeschneiderte und daher weder lax noch lästige Bankenaufsicht, ein wasserdichtes Bankgeheimnis, und dergleichen mehr.

Manchmal wird Luxemburg als Steuerparadies hingestellt und die Existenz des Bankenplatzes mit steuerlichen Besonderheiten erklärt. Nun, als Finanzminister kann ich Ihnen versichern, daß ich nicht daran denke, je das Bankgeschäft von Steuerabgaben zu befreien, erbrachte es doch für das Jahr 1987 nicht weniger als 650 Millionen DM an Staats- und Gemeindeabgaben aller Art, ohne die direkten Steuern der Angestellten und Direktoren. Das sind immerhin 15% der Staatseinnahmen. Allerdings sind wir den Banken in den letzten Jahren entgegengekommen bezüglich der Rückstellungen für Geschäftsrisiken: unsere Bestimmungen zur Einkommensteuer erlauben großzügige Sammel- und Einzelwertberichtigungen.

Was dabei hier nicht bestritten werden kann und werden soll, ist die Tatsache, daß wir als Steuerbehörden keinen Versuch unternehmen, die ausländischen Bankkunden zu rupfen. Wir haben im Laufe der Zeit eine Reihe von Bagatell-Steuern, welche dem Bankgeschäft hinderlich waren, abgeschafft, etwa Stempelgebühren und dergleichen. Seit Ende der siebziger Jahre gibt es in Luxemburg keine Mehrwertsteuer mehr auf Anlagegold. Zinserträge, Dividenden und Spekulationsgewinne von Gebietsausländern unterliegen keiner Luxemburger Einkommensteuer und auch keiner Quellenabgabe. Auf diesen letzten Punkt werde ich noch zurückkommen.

Wenn verschiedene der Anziehungspunkte des Finanzplatzes erst in den letzten Jahren geschaffen

wurden, so steht jedenfalls fest, daß die Banken schon in den sechziger Jahren auf unsere Standortvorteile aufmerksam wurden. Ab 1968 begann sich das internationale Geschäft deutlich in der Bilanzsumme des Platzes niederzuschlagen: wenn ich etwas schematisiere, so kann ich sagen, daß es erst 6 Jahre gab mit einem durchschnittlichen Jahreswachstum von 52%, dann 10 Jahre mit einer mittleren Bilanzexpansion von 24,5% und schließlich 6 Jahre mit einer Progression von 7,5%. Hierbei spielen die Devisenumrechnungskurse natürlich ihre Rolle, und dabei vor allem der Dollarpreis, aber alles in allem kann man ein Abflauen des Wachstums kaum leugnen. Heute aber liegt das Total der Aktiva bei etwa 10.000 Milliarden Franken oder umgerechnet fast 500 Milliarden DM. In diesem Volumen stellen die Fremdwährungsgeschäfte an die 90% dar. Die deutschen Institute tragen etwa 40% zum Gesamtvolumen bei.

Auf den ersten Blick könnte man befürchten, die Verlangsamung des Bilanzwachstums deute auf eine verschlechterte Konkurrenzsituation hin und müsse als Alarmzeichen gewertet werden. Dem ist in Wirklichkeit aber nicht so. Wohl gibt es in großen internationalen Bankgeschäften eine Polarisierung auf New York, London und Tokyo hin, aber in unserem Falle besteht kein Grund zur Sorge, da wir nicht nur unser Marktanteil im Kreditgeschäft in Europa behaupten, sondern außerdem ein bemerkenswertes qualitatives Wachstum verzeichnen konnten. Der Finanzplatz Luxemburg ist erwachsen geworden, indem seine Banken die Palette ihrer Dienstleistungen rapide ausbreitet haben in Richtung Privatkundengeschäft.

Vor einigen Jahren noch stand der Finanzplatz Luxemburg praktisch nur auf einem Bein, war er doch in den siebziger Jahren in allererster Linie ein Buchungszentrum für die sogenannten Eurokredite, welche praktisch ausschließlich auf dem europäischen Interbank-Markt refinanziert wurden. Heute ist dies eindeutig nicht mehr der Fall, wie mit ein paar Fakten und Bilanzzahlen erläutert werden kann. Sehen wir vom Geschäft in Luxemburger und Belgischen Franken ab, so fielen 1979 noch 86% aller Passiva auf die Rubrik "Verpflichtungen gegenüber Banken". Ende 1988 war dies nur noch der Fall für 66%. Somit konnte die Refinanzierungsbasis verbreitert werden, so daß sie weniger krisenanfällig ist und in günstigere Zinsbereiche hineinstößt. Waren früher Privatkunden-Einlagen als zu personalintensiv verpönt, so sind sie heute regelrecht willkommen, selbst als sogenannte "Euro-Kleinst-Depots" von nur 500.000 oder gar 100.000 DM, und dies inzwischen beispielsweise auch bei praktisch allen deutschen Instituten in Luxemburg.

Aber vor allem bei Geschäftsbereichen, welche nicht oder kaum in der Bilanz zu Buche schlagen, hat eine Verbreiterung und Vertiefung des Dienstleistungsangebotes stattgefunden. Das Ausmaß dieser Entwicklung kann man etwa mit dem Umstand belegen, daß das Geschäftsjahr 1987 netto umgerechnet 470 Millionen DM an Provisionen einbrachte, gegenüber 160 Millionen DM im Jahre 1983, was einem Wachstum von fast 200% in vier Jahren entspricht.

Dies ist das Resultat gezielter Anstrengungen der Kreditinstitute wie der Behörden in den letzten 10

Jahren. Staatlicherseits wurden, im Einvernehmen mit dem Bankenverband, eine Menge punktueller, oft unscheinbarer Reformen auf gesetzlichem, regulatorischem und steuerlichem Plan durchgezogen, deren Summe die Rahmenbedingungen des Platzes deutlich verbessert hat. Auf rein juristischem Gebiet haben wir beispielsweise Rechtsunsicherheiten und Schwerfälligkeiten der Luxemburger Gesetzgebung hinsichtlich verschiedener Bankgeschäfte behoben, etwa in den Bereichen Treuhandgeschäfte, Terminkontrakte, Wertpapiere und Edelmetalle. Die bestehende Praxis des Bankgeheimnisses wurde aktualisiert durch eine noch genauere Verankerung der Vertraulichkeit der Kundeneinlagen, während gleichzeitig für die Daten des Kreditgeschäftes Erleichterungen erfolgten, welche die Erstellung von Konzernbilanzen und die Bankenaufsicht auf konsolidierter Ebene erlauben.

Die getroffenen Maßnahmen, genau wie jene im Fiskalbereich, entsprachen präzisen Anliegen des Bankgewerbes und wurden von diesem unverzüglich in Anspruch genommen. Großgeschrieben werden heute unter anderem Privatkundeneinlagen und Investment-Fonds, Vermögensverwaltung und Treuhandkonten, Leasing und Factoring, Terminkontrakte und neue Facilities und Notes aller Art, Wechsel-, und Wertpapier-, Devisen- und Edelmetallgeschäfte sowie andere Arten und Instrumente des Fee-Generating und des Off-Balance-Business. Die neuen Tätigkeiten sind eher personalintensiv, und so zeigte die Wachstumsrate des Personalbestandes in den letzten Jahren einen rapiden Aufwärtstrend.

Heute beschäftigen die Banken im engeren Sinne 13.500 Personen oder 7,1% der aktiven Bevölkerung, davon wohl über drei Viertel im internationalen Geschäft. 1987 wuchs die Beschäftigtenzahl der Banken um 11,7%.

Im Umfeld der Banken ist die Entwicklung ähnlich positiv. Ich habe schon auf den Aufschwung der Börse verwiesen, wo die Zahl der notierten Papiere aller Art seit Ende 1983 in vier Jahren um über 200% auf mehr als 6.000 anstieg. Die Zahl der Luxemburger Investmentfonds hat sich in vier Jahren von Mitte 1984 bis Mitte 1988 von 119 auf 473 vervierfacht. Im Versicherungssektor brachten die letzten Jahre uns zahlreiche neue Gesellschaften, besonders in der Sparte der sogenannten "Captives". Die Zahl der in Luxemburg beheimateten Holdinggesellschaften liegt über 7.000.

Diese etwas detaillierte Beschreibung der Entwicklung der internationalen Finanzaktivitäten in Luxemburg war notwendig, wenn Sie verstehen wollen, mit welcher Mischung von Gefühlen, bestehend aus Hoffnung, Besorgnis, oder aber einer gewissen Gelassenheit, wir im Großherzogtum Luxemburg dem Entstehen des gemeinsamen Kredit- und Kapitalmarktes entgegensehen.

Hoffnung, weil die Liberalisierung der Kapitalbewegungen in Europa uns weiteren Aufschwung verschaffen dürfte; Besorgnis aber auch, weil dieser Wirtschaftszweig für unser Land inzwischen von vitaler Bedeutung geworden ist, und wir negative Aus-

wirkungen einer Harmonisierungspolitik in diesem Bereich nicht ausschließen können; Gelassenheit schließlich, weil die beschriebene Diversifizierung inzwischen so weit fortgeschritten ist, daß der Finanzplatz den Verlust einiger Standortvorteile schon verkraften kann.

Es ist heute noch nicht möglich, genaues über die Folgen, im positiven oder negativen Sinne, der zukünftigen Maßnahmen zu sagen, da die Kommission noch nicht alle Vorschläge unterbreitet hat.

Was die Niederlassungs- und die grenzüberschreitende Dienstleistungsfreiheit im Bank- und Finanzgeschäft angeht, so kann ich sagen, daß die diesbezüglichen Maßnahmen Luxemburg kaum vor Schwierigkeiten stellen werden. Mit dem Vorschlag einer Minimalharmonisierung hat die Kommission unseres Erachtens den richtigen Weg gewählt. In Sachen Kapitalausstattung oder Solvabilitätsratio liegen die Luxemburger Banken gut. Auch unsere Bankenaufsicht genügt den europäischen Anforderungen. Die Richtlinie über die Investment-Fonds haben wir als erste in nationales Recht umgesetzt.

Mit der Annahme einer anderen Richtlinie im Juni 1988 hat der Ministerrat auch über die Liberalisierung des Kapitalverkehrs schon entschieden. Frankreich und Italien haben sich verpflichtet, alle Beschränkungen der Kapitalbewegungen im innergemeinschaftlichen Raum bis 1992 abzubauen. Irland, Griechenland, Spanien und Portugal werden später folgen, während die anderen Mitgliedsstaaten schon jetzt keine Beschränkungen mehr auf diesem Gebiet kennen.

Zu bemerken ist, daß Luxemburg, zusammen mit seinem Wirtschaftspartner Belgien, sich inzwischen bereit erklärt hat, bis Ende 1992 das System des doppelten Währungsmarktes aufzugeben. Dieses System ist zwar unseres Erachtens eher ein Garant als eine Beschränkung des freien Kapitalverkehrs. Es kann aber zurecht als eine Imperfektion des Europäischen Währungssystems angesehen werden, und in diesem Zusammenhang wollen wir denn auch mittelfristig darauf verzichten. Dies in der Hoffnung, daß Spannungen auf dem Devisenmarkt unseren belgischen Partner nicht dazu verleiten werden, von den Schutzklauseln, die in solchem Falle gewisse Beschränkungen des Kapitalverkehrs erlauben, Gebrauch zu machen.

Kommen wir aber zurück zu der erwähnten Richtlinie. Der freie Kapitalfluß wurde verabschiedet, ohne daß besondere Voraussetzungen dafür zurückbehalten würden. Allerdings sah der Text vor, daß die Kommission bis Ende 1988 dem Rat Vorschläge über eventuelle begleitende Harmonisierungsmaßnahmen unterbreiten solle. Der Rat müsse dann bis Mitte 1989 darüber entscheiden. Eine Arbeitsgruppe hatte in einem Bericht drei mögliche Maßnahmen erwähnt: die Verpflichtung der Banken, dem Fiskus Informationen über Kundeneinlagen zu geben, eine verbesserte Zusammenarbeit zwischen nationalen Steuerverwaltungen, und sogar die Verallgemeinerung einer Quellensteuer.

Sie können sich leicht vorstellen, daß wir für Maßnahmen dieser Art wenig Begeisterung aufbringen. Die beiden erst genannten würden das luxemburgische Bankgeheimnis in Frage stellen, oder doch wenigstens beeinträchtigen. Was die Quellensteuer angeht, so haben wir in Luxemburg nicht vor, eine solche einzuführen.

Durch die Schaffung einer Quellenabgabe in der Bundesrepublik sind wir überrascht worden. Ich möchte sogar hinzufügen, daß wir uns diese Maßnahme keineswegs herbeigewünscht haben. Den Zuwachs an Bankgeschäften, der daraus erwachsen kann - ich glaube, daß man die Auswirkungen erheblich überschätzt - bezahlen wir teuer mit dem verstärkten Druck, der auf EG-Ebene entsteht, da ein großes Partnerland auf einmal Quellenangaben als sinnvoll ansieht. Der Aufschwung des "Personal-Banking" in Luxemburg jedenfalls war längst im Rollen, bevor die bundesdeutschen Quellenabgaben angekündigt wurden.

Der Kapitalfluß zwischen der BRD und unter anderem auch Luxemburg funktioniert seit langem in aller Freiheit und ohne daß eine Harmonisierung nötig war. Sollte diese Sachlage durch die Einführung einer deutschen Steuer verändert sein? Ich hoffe es nicht. Wir sehen jedenfalls keine Ursache, nachdem zwischen sechs Mitgliedsstaaten der Kapitalverkehr sich ohne Voraussetzung frei bewegen konnte, jetzt plötzlich eine Harmonisierung durchzuführen, die in die nationale Steuerpolitik tief eingreift.

Ein anderes Argument im selben Sinne aber dürfte noch schwerer wiegen. Jede Maßnahme auf diesem Gebiet sollte nämlich auch deshalb besonders gut überlegt werden, weil sie unweigerlich das Risiko in sich birgt, daß das durch die Verwirklichung des Binnenmarktes dringend benötigte Kapital auf außergemeinschaftliche Finanzplätze abwandert. Damit wäre schließlich keinem Mitgliedsstaat geholfen. Belehrende Beispiele in dieser Hinsicht gab es in der Vergangenheit genug. Sowohl die USA als auch Japan machten mit der Quellensteuer schlechte Erfahrungen, und mußten schließlich "off-shore banking facilities" schaffen, um die wachsende Kapitalflucht einzudämmen.

Die Europäische Kommission ist sich übrigens des heiklen Charakters dieser Angelegenheit wohl bewußt.

Obschon dies in der Richtlinie über den freien Kapitalverkehr ausdrücklich für 1988 vorgesehen war, hat sie bisher dem Rat keine formellen Vorschläge unterbreitet. Präsident DELORS erklärte uns beim Europäischen Rat in Rhodos, daß er sich nicht in der Lage sah, den vorgeschriebenen Kalender einzuhalten, weil er selbst keine für die Zwölf annehmbaren Vorschläge vorliegen hatte.

Unter diesen Voraussetzungen können wir wohl annehmen, daß die Stichhaltigkeit unserer Argumente Anerkennung gefunden hat. Andererseits müssen wir davon ausgehen, daß verschiedene Länder weiter auf Harmonisierung auf diesem Gebiet drängen werden. Da in Steuersachen die Einstimmigkeit notwendig

ist, wir dieses Thema wohl noch zu einigen Diskussionen Anlaß geben. Wir werden dabei wohl auch eine gewisse Bereitschaft zu Kompromissen zeigen müssen. Wenn aber, wie ich es hoffe, die zu treffenden Maßnahmen so ausfallen, daß sie keine Wettbewerbsnachteile gegenüber Drittländern aufzwingen, dann bin ich auch zuversichtlich, daß unser Finanzplatz seine Stellung in der Gemeinschaft wird behaupten können.

Zur rechten Zeit wohl haben wir uns, gemeinsam mit den angesiedelten Banken, darauf besonnen, die Palette der angebotenen Dienstleistungen auszuweiten. Zu den natürlichen Standortvorteilen, zu den steuerlichen und legalen Maßnahmen, von denen wohl nur einige in Frage gestellt werden, gesellt sich heute die Erfahrung und das Know-how unserer Banker, sowie der Name, den der Platz sich inzwischen verschafft hat. Was ebenfalls bleiben wird, ist die konstruktive Haltung der öffentlichen Stellen, die in Zukunft wie in der Vergangenheit gemeinsam mit den Banken nach angepaßten Lösungen zu neuen Fragen suchen werden. Wenn auch hier oder dort die Konkurrenz stärker wird, und verschiedene Vorteile mit der Zeit schwinden werden, so werden doch mit Sicherheit andere bestehende oder zu schaffende Tätigkeiten sich neu entwickeln.

Wenn wir die Anpassungsfähigkeit und die Dynamik, die der Luxemburger Finanzplatz in den letzten Jahren bewiesen hat, in Betracht ziehen, so braucht es uns um die Zukunft dieses Wirtschaftszweiges eigentlich nicht bange zu sein. Er hat noch eine große Rolle zu spielen, als einen der wichtigsten Finanzzentren im gemeinsamen Europäischen Binnenmarkt.

Ich bitte Sie es mir nicht übel zu nehmen wenn ich nur einen Teil meiner Ausführungen dem gestellten Thema im engeren Sinne gewidmet habe. 1992 liegt nun einmal in der Zukunft, und ich möchte mir nicht anmaßen, ein Prophet oder Hellseher zu sein. Nur aus der Beschreibung der vergangenen Entwicklung und der gegenwärtigen Sachlage heraus ist es mir möglich, meine Zuversicht für die Zukunft solide zu begründen. Ich hoffe es ist mir gelungen, Sie davon zu überzeugen, daß mein vorsichtiger Optimismus sich auf eine realistische Einschätzung der Möglichkeiten des Luxemburger Finanzplatzes stützt. Die Banken jedenfalls glauben an ihre Zukunft. Nicht weniger als vierzehn Neugründungen konnten wir im Jahre 1988 verzeichnen. Das bedeutet eine Steigerungsrate von mehr als 10%. Sicher ein gutes Omen für die Zukunftschancen des Finanzplatzes Luxemburg.

Clôture de la Conférence CSCE à Vienne

La séance de clôture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) a eu lieu à Vienne le 17 janvier 1989 sous la présidence de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Lors de cette séance Monsieur Goebbels a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Je suis très heureux de pouvoir reprendre la parole aujourd'hui, à l'occasion de la séance de clôture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer, au nom du gouvernement et de la délégation luxembourgeoise, aux nombreux remerciements adressés à l'Autriche et d'exprimer notre reconnaissance sincère aux infatigables efforts du pays hôte. Pendant ces deux années, bénéficiant d'excellentes installations et d'un secrétariat exécutif unanimement apprécié pour son efficacité et son dévouement, nous étions entourés d'un esprit d'hospitalité et d'amitié facilitant grandement nos travaux, surtout aux moments les plus critiques.

Notre rencontre en ce jour marque le point final de 26 mois de travaux. Durant cette période, nos délégations ont travaillé avec obstination pour que cette

conférence puisse s'acquitter de sa double tâche consistant:

- en un examen sérieux sur la mise en oeuvre de l'Acte final de Helsinki par tous les Etats participants, depuis la précédente réunion de suivi de Madrid
- à la recherche et à l'adoption de nouvelles propositions traduisant un nouvel approfondissement du processus CSCE.

Au cours de ces débats sont apparus les progrès mais également les carences dans l'application des grands principes de la CSCE, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le respect de la personne humaine et de ses droits les plus élémentaires demeure un objectif prioritaire pour le gouvernement luxembourgeois. Je suis conscient que le chemin menant à des améliorations indispensables à ce titre sera étroit et difficile. Je n'ignore pas non plus les multiples écueils que comporte un débat sur ces valeurs fondamentales, entre nations aux structures politiques et sociales sensiblement différentes.

Toutefois, si aucun des pays présents ici peut prétendre détenir quelque monopole dans le domaine du re-

spect des droits de l'homme, il n'en demeure pas moins que pour certains le chemin vers l'instauration complète d'un Etat de droit et de liberté sera plus long que pour d'autres. Les droits fondamentaux de la personne demeurent indivisibles et leur respect, tel qu'il est envisagé par le document de clôture de la Réunion de Vienne tout comme il l'était déjà par la déclaration de 1789 dont nous commémorons le bicentenaire cette année, constitue toujours un défi.

En 1986, au début de cette Conférence donc, un signe encourageant nous est venu de la part du nouveau Secrétaire général soviétique. M. Gorbatchov, lorsque celui-ci évoquait la nécessité de construire une "maison commune européenne".

Le débat sur la mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki, est engagé ici à Vienne, devait nous rappeler combien loin nous demeurions de cet objectif. Comment tolérer en effet que dans une maison commune le passage d'un étage à l'autre soit passible d'une sanction pénale ou encore que la saisie d'informations, qu'il agisse de journaux ou d'écrits restent monnaie courante. A ceci il convient d'ajouter que les fondements d'une sécurité commune voire d'une coopération étendue entre les Etats européens restent timorés et, pour autant qu'ils existent, fragiles.

Si, en 1986 la "maison commune européenne" restait à construire entièrement, il y a lieu de constater qu'aujourd'hui, en cette fin de conférence, des pas importants ont été faits vers la réalisation d'une Europe bâtie sur le respect des droits et des libertés.

La libération de nombreux prisonniers politiques et religieux, l'arrêt du brouillage d'émissions radiophoniques étrangères, l'octroi d'autorisations de plus en plus fréquentes de réunifications de familles et de voyages ainsi que le recours, de manière générale, à la codification des droits de l'homme et des libertés publiques en sont les témoins les plus éloquents.

Pour importante que s'avère l'oeuvre de refonte des droits et des obligations des citoyens, il n'en demeure pas moins que des zones d'ombre subsistent à l'intérieur desquelles les conditions de vie des personnes y résidant restent préoccupantes. Je pense surtout à la violation des droits des minorités nationales, en particulier au non-respect des spécificités culturelles. Le déplacement arbitraire de personnes, les réduisant à l'état de réfugiés dans leurs propres pays, ainsi que la destruction systématique de leurs maisons et villages voire du patrimoine historique et culturel national sont inadmissibles. Ne faut-il pas regretter non plus qu'un certain nombre de gouvernements continuent à décider à la place de leurs ressortissants qu'ils ont le droit de se déplacer, de quitter leur pays ou d'y revenir, contracter des mariages avec des conjoints de nationalité différente, d'avoir accès à des informations de nature religieuse, politique ou économique ou encore d'adhérer à des syndicats librement créés?

La seule "maison européenne" qui puisse nous être véritablement commune, sera celle où tout citoyen pourra s'émanciper individuellement dans un contexte de liberté et de paix. Toutes les voies de coopération devront servir à cette fin, notre objectif demeure

l'instauration d'une grande Europe fondée sur l'héritage d'un patrimoine culturel commun.

Après ces quelques considérations de principe, permettez-moi d'apporter une brève appréciation du document final adopté à l'occasion de la Réunion de Vienne.

A ce propos je me rejouis que le texte agréé constitue par rapport aux documents de Helsinki et de Madrid, une avancée substantielle. Je crois que le mérite en revient pour une grande part à ces Etats qui, sans relâche, en tant que groupe ou individuellement, ont joué le rôle difficile d'intermédiaire, conformément à une tradition bien établie au sein de la CSCE.

Dès son lancement, le processus de la CSCE s'est articulé autour d'une structure englobant toutes les facettes des relations interétatiques comme la sécurité, les droits de l'homme et la coopération économique.

L'émergence de ces trois pôles n'est certainement pas le fruit d'un hasard, tant il est vrai qu'ils conditionnent en fait la nature et l'ampleur des relations entre Etats européens. Défendre l'intégrité du processus de la CSCE, en assurant sa survie et son approfondissement signifie, aujourd'hui comme il y a 15 ans, un engagement pour le respect de tous ces aspects, et cela de manière équilibrée. A la lumière des considérations que j'ai développées ici, voilà deux ans, j'éprouve la grande satisfaction de pouvoir constater que le document issu de la Réunion de Vienne respecte ce parallélisme.

Je soulèverais en premier lieu le contexte de la sécurité européenne. Après le résultat fort encourageant de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, nous nous sommes trouvés à Vienne face à un redoutable défi. Non seulement fallait-il dépasser l'acquis de Stockholm, tâche considérable en soi, mais en plus s'agissait-il de définir un mandat et un cadre pour de futures négociations sur la stabilité conventionnelle en Europe. Le fait d'avoir réussi dans ces deux entreprises difficiles souligne notre détermination à vouloir diminuer les risques de confrontation militaire, promouvoir le désarmement et établir un climat de confiance mutuelle fondée sur la transparence.

Nous pouvons nous féliciter ensuite de l'adoption pour la première fois d'un mécanisme qui fournira le cadre pour l'application des engagements souscrits dans l'Acte Final d'Helsinki, pour ce qui est de la recherche de solutions satisfaisantes pour les cas humanitaires se posant entre pays participants de la CSCE.

Enfin, pour ce qui est du domaine de la coopération, il faut saluer, je pense, plus particulièrement les paragraphes du document final se référant à la coopération économique et à l'environnement. Le développement économique harmonieux de tous les pays d'Europe est essentiel pour le maintien de la stabilité et de la paix sur notre continent. La croissance de l'ensemble de nos économies n'est envisageable qu'à travers un élargissement de nos échanges. Les premiers bénéficiaires d'un tel développement seront à n'en pas douter, nos citoyens.

Dans le domaine de l'écologie, Tchernobyl, Bophal, Three Mile Island ou la pollution du Rhin nous rappellent de manière tragique à quel point l'industrialisation non-assortie de mesures de protection pour l'environnement est devenue un enjeu capital pour la survie de notre planète. Les pays participant à la CSCE auront un rôle particulièrement important à jouer dans ce contexte. C'est pourquoi j'espère que les mesures dont nous sommes convenus ici seront mises en oeuvre avec le concours actif de tous les intéressés et de la manière la plus complète.

Le succès de la Réunion bilan CSCE à Vienne nous condamne à de nouveaux succès. Les nombreuses, - peut-être trop nombreuses réunions d'experts pré-

vues avant cette prochaine rencontre à Helsinki devront y contribuer. L'héritage de la Réunion de Vienne sera difficile à assumer. Non seulement faudra-t-il résoudre des problèmes extrêmement complexes dans tous les domaines de la coopération; mais nous devrons en plus veiller à maintenir la crédibilité de la CSCE. Nos citoyens ne pourront apprécier les progrès réels du processus qu'au niveau des avantages perçus concrètement au jour le jour. Traduire par des mesures tangibles et concrètes l'acquis de Vienne dans les 3 années à venir représente un impératif et une obligation auxquels aucun d'entre nous ne saurait échapper. Le nouvel ordre de paix en Europe est à ce prix.

Les négociations sur la sécurité militaire en Europe

Les négociations sur la sécurité militaire en Europe ont débuté à Vienne le 6 mars 1989 par une session ministérielle solennelle. A cette occasion Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement luxembourgeois, toute ma satisfaction de voir se tenir ici à Vienne, les négociations sur la sécurité militaire en Europe.

Je me rallie aux délégations qui m'ont précédées pour rendre hommage une nouvelle fois au Gouvernement autrichien et à la Ville de Vienne pour l'hospitalité qu'ils nous offrent.

Le merveilleux cadre du Palais de la Hofburg, par sa dignité et par son rôle éminent dans l'histoire diplomatique, souligne encore l'importance et la portée des conférences qui débutent aujourd'hui.

Le grand succès de la dernière réunion de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui s'est achevée ici-même, à Vienne, voici quelques semaines à peine, constitue un encouragement pour nos travaux futurs. Nos peuples attendent de nous des progrès substantiels vers une Europe plus sûre parce que moins armée.

Les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité et les forces armées conventionnelles en Europe, se placent sous de bonnes augures. Leur lancement confirme l'ère nouvelle d'espoir dans les relations internationales.

L'Organisation des Nations Unies a gagné une autorité sans précédent. Elle joue aujourd'hui un rôle es-

sentiel dans la recherche de solutions aux conflits régionaux.

Nous nous félicitons de l'évolution confiante des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, comme entre celle-ci et la Communauté Européenne. Nous attendons beaucoup des réformes entreprises par la direction soviétique.

Un dynamisme sans précédent a marqué ces deux dernières années dans les domaines-clés de la maîtrise des armements et du désarmement.

L'accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), et plus particulièrement les modalités contraignantes des mesures de vérification qui y sont inscrites, ont créé un précédent encourageant pour l'ensemble des négociations à caractère militaire, fussent-elles nucléaires, conventionnelles ou chimiques.

Nous sommes confiants que les négociations qui se déroulent actuellement à Genève et qui visent à un accord portant sur une réduction de cinquante pour cent des armements nucléaires offensifs stratégiques des Etats-Unis et de l'Union Soviétique puissent reprendre prochainement et surmonter les difficultés qui subsistent. Un accord à ce niveau aurait de grandes répercussions.

Nous accueillons aussi avec satisfaction les récentes déclarations des dirigeants de plusieurs Etats-Membres du Pacte de Varsovie concernant des réductions et, dans certains cas, la restructuration de leurs forces armées.

La mise en oeuvre de ces mesures constituera un premier pas significatif vers la réduction des déséquilibres.

bres qui existent actuellement entre les forces conventionnelles des signataires de cette alliance et celles de l'Alliance atlantique.

Mais ces premiers signes encourageants ne doivent pas nous rendre insensibles aux dangers qui subsistent toujours et qui empêchent nos citoyens de vivre dans un monde réellement pacifique. Dans un tel monde, les forces militaires auront pour seule mission d'empêcher la guerre et d'assurer, en cas de menace une légitime défense. Dans un tel monde les forces militaires ne disposeront plus de la faculté de perpétrer une agression ou de se livrer à quelque intimidation politique et militaire.

La course aux armements, honteusement chère en hommes et en moyens, n'a toujours pas été maîtrisée. Nous avons le devoir impérieux de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour arriver à une réduction des dépenses militaires, sans porter atteinte à la sécurité de nos peuples.

Au moment de nous assoir à cette table de conférences, nous ne pouvons taire nos inquiétudes face à la prolifération des armes nucléaires et chimiques et maintenant de la technologie balistique.

Dans le même esprit, notre attention va aux négociations qui se déroulent à Genève sur l'élimination complète des **armes chimiques**. Celles-ci ont récemment bénéficié d'une nouvelle impulsion politique par les résultats encourageants de la Conférence de Paris. J'ose espérer que l'humanité sera bientôt affranchie d'une des armes les plus terrifiantes qui aient jamais été inventées. Plus jamais ces armes ne devront être employées!

Un autre danger qui ne saurait laisser indifférent aucun de nos Etats, est le fléau du terrorisme international, qu'il s'agisse de terrorisme individuel, de terrorisme d'Etat ou de terrorisme religieux. Par la piètre lâcheté de ses procédés et la haine aveugle qui l'anime, il porte une grave atteinte aux normes qui régissent les rapports entre Etats civilisés.

Sur le continent européen, le facteur d'inquiétude principal est le déséquilibre substantiel qui subsiste encore dans le domaine des armements conventionnels. Les négociations que nous ouvrons aujourd'hui, devront s'employer à éliminer ces déséquilibres et à renforcer la confiance entre nos Etats.

Les négociations sur les **mesures de confiance et de sécurité (MDCS)** ont, d'après le mandat de Madrid, pour but d'entreprendre, sur la base de l'égalité des droits, de l'équilibre et de la réciprocité, "par étapes, de nouvelles actions, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'oeuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement"

Au cours des mois qui viennent, il s'agit pour nous de convenir, à partir des très considérables acquis de la Conférence de Stockholm de 1986, de nouvelles mesures concrètes, "militairement significatives, politiquement contraignantes et assorties de formes adéquates de vérification" . . .

Par une transparence accrue et une meilleure prévisibilité des activités militaires en Europe, nous arriverons à une confiance renforcée entre les trente-cinq Etats participants au processus de la CSCE.

De concert avec ses partenaires et alliés, le Luxembourg proposera des améliorations significatives aux régimes d'observation et d'inspection, un meilleur échange d'informations sur les forces militaires et une amélioration des possibilités de travail offertes aux représentants des mass-média. De même, un séminaire sur les doctrines militaires, permettant la définition de concepts strictement défensifs, pourrait contribuer utilement aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité.

L'essentiel demeure toutefois pour mon Gouvernement, le lancement tant attendu des négociations dans le cadre du processus de la CSCE, entre les vingt-trois Etats participant aux deux alliances militaires. Ce sont en effet leurs forces armées qui exercent l'influence la plus directe sur les rapports essentiels de sécurité en Europe. Le Luxembourg, en tant que Membre de l'Alliance Atlantique, participera aux **négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (CFE)**.

Leurs objectifs seront entre autres "(. . .) le renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe par l'établissement, à des niveaux inférieurs, d'un équilibre stable et sûr des forces armées conventionnelles, (. . .), l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité et l'élimination, en priorité, de la capacité de lancer une attaque par surprise et de déclencher une action offensive de grande envergure". Me faut-il souligner que l'Alliance atlantique, pour ce qui la concerne, est de par sa vocation purement défensive? Depuis sa création elle n'a envahi ni menacé aucun pays.

Pour mener ces travaux à bien, la nouvelle conférence pourra bénéficier de l'expérience des négociations MBFR et surtout des raisons qui ont conduit à leur échec. Ainsi, le cercle des Etats participants a été élargi de dix-neuf à vingt-trois, et la zone géographique considérée s'étend maintenant de l'Atlantique à l'Oural. Il faut nous prémunir entre autres contre les erreurs conceptuelles du passé et la confrontation stérile de données chiffrées entre les deux pactes militaires.

En revanche, certains principes, sur lesquels on a pu se mettre d'accord lors des négociations MBFR, constituent aujourd'hui un excellent point de départ pour les CFE. Je cite à titre d'exemples:

- le principe de la parité à un niveau plus bas, qui se traduira par des plafonds communs,
- le principe de la collectivité,
- la nécessité de procédures de vérification strictes et efficaces, et
- la nécessité de résoudre le problème des asymétries.

Plutôt que de nous livrer à des débats interminables sur les forces numériques actuelles des deux principa-

les Alliances, cherchons à nous mettre d'accord, aussi rapidement que possible, sur des plafonds communs pour les principales catégories d'armes à capacité offensive que nous voulons réduire.

Pour cela nous devons préciser au préalable quelles seront ces catégories d'armes et définir exactement les systèmes pour lesquels nous voulons obtenir une réduction.

Pour le Luxembourg, comme pour ses Alliés, il s'agit de réduire en premier lieu les chars lourds, l'artillerie et les véhicules de transport blindés, car ce sont bien là les trois catégories d'armes qui donnent à un pacte militaire sa capacité de lancer des attaques-surprises ou des opérations militaires à grande échelle.

Seule la définition d'un système de vérification fiable et efficace pour contrôler l'application stricte des accords sur les forces conventionnelles en Europe donnera à ces mesures de maîtrise des armements et de désarmement leur crédibilité.

Mon collègue Sir G. Howe a mis en évidence l'importance des mesures de vérification. Sans elles, il ne saurait y avoir de confiance!

Les négociations sur la sécurité militaire en Europe que nous ouvrons aujourd'hui, s'inscrivent dans le cadre plus large de la CSCE.

Une des principales caractéristiques de celle-ci est l'indispensable équilibre qu'elle s'efforce de maintenir entre ses différentes composantes ou "corbeilles":

- la sécurité militaire d'abord,
- la coopération dans les domaines économique, de la science, de la technique et de l'environnement ensuite et
- les problèmes humanitaires enfin.

D'ici à la prochaine conférence de Helsinki en 1992, il nous faut des progrès substantiels dans les trois domaines!

A ce sujet je partage les vues de M. Chevardnadze lorsqu'il dit que la sécurité doit être garantie par autre chose que les armements, à savoir la confiance.

Notre souci sera de veiller à ne pas favoriser une des trois "corbeilles" aux dépens des deux autres. Le processus CSCE ne saurait se limiter à l'avenir à une négociation sur le désarmement.

Le Luxembourg attache par conséquent une très grande importance aux différentes réunions d'experts qui se tiendront dans les trois prochaines années, et plus particulièrement aux réunions consacrées à l'information, à la protection de l'environnement et naturellement à la dimension humaine.

Soyons conscients qu'une paix authentique en Europe ne saurait se concevoir en dehors du respect intégral des droits de l'homme dans l'ensemble des 35 pays réunis ici. Les mesures répressives prises récemment par certains Gouvernements d'Europe de l'Est sont un mauvais présage. Nous les dénonçons vigoureusement car elles sapent le climat de confiance indispensable au bon déroulement des présentes négociations.

En effet, il faut nous situer aujourd'hui dans une perspective plus large: Je me rallie à ce titre à la référence aux quatre libertés fondamentales, mises en évidence par notre collègue américain James Baker.

Ce n'est qu'à ce prix qu'il y aura de "nouveaux horizons pour l'Europe".

Ensemble avec ses partenaires de la Communauté Européenne et ses Alliés de l'Alliance atlantique, le Luxembourg ne ménagera aucun effort pour que les négociations sur la sécurité militaire en Europe soient couronnées de succès.

Cher collègues,

Notre tâche prioritaire demeure la réalisation de l'objectif premier de la CSCE: surmonter la division de l'Europe.

Nous nous devons de ne pas décevoir les aspirations profondes de nos peuples de vivre dans un monde plus sûr, plus juste et plus libre.

La grande région Saar-Lor-Lux en Europe

A l'occasion de la séance d'inauguration du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux qui a eu lieu à Luxembourg le 25 janvier 1989, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Pour célébrer l'inauguration du Conseil interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux, l'endroit

n'aurait pas pu être mieux choisi. D'une part le bâtiment dans lequel nous nous trouvons porte le nom de Robert Schuman, de ce grand homme d'Etat, qui, fils de la grande région - sa maison natale n'est éloignée que de quelques centaines de mètres d'ici - est devenu un des pères fondateurs des Communautés Européennes.

D'autre part, il y a un peu plus de trois ans maintenant, en décembre 1985, c'est encore tout près d'ici,

dans le Centre de Conférences situé en face, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis en Conseil Européen, se sont mis d'accord sur l'Acte Unique Européen. C'est donc d'ici qu'est parti, pour ainsi dire, le mouvement de relance, qui a réussi à secouer l'Europe sur le thème mobilisateur du grand marché intérieur de 1992.

Et c'est bien dans ce contexte que nous pouvons situer la séance inaugurale d'aujourd'hui. La création du Conseil interrégional des Chambres des Métiers est en effet significative au niveau européen. Elle est la preuve que la coopération transfrontalière devient chaque jour plus importante, parce que les obstacles aux frontières s'estompent au sein d'un marché européen qui est en train de s'unifier.

L'Europe communautaire est ainsi en voie de devenir un espace unique, avec ses 320 millions de citoyens, espace au sein duquel les biens, les services, les personnes et les capitaux peuvent circuler librement. L'élimination des barrières non-tarifaires, qui existent encore à l'intérieur de la Communauté, permettra enfin aux entreprises européennes de se rencontrer en libre concurrence sur un seul grand marché. Les protections nationales seront progressivement démantelées d'ici fin 1992.

De ce grand projet, nous escomptons qu'il permettra à l'Europe de renouer avec une dynamique de croissance durable, et de retrouver rapidement sa place comme pôle central au sein de l'économie mondiale. Déjà nous constatons que les entreprises européennes ont reçu positivement le message et se mobilisent en investissant dans l'avenir.

Au sein de la Communauté, la grande région Saar-Lor-Lux occupe une position particulière qui la prédestine à jouer un rôle de précurseur.

Au fil de l'histoire, cette région, partagée entre les deux grandes cultures, françaises et germanique, a été un enjeu permanent de la politique européenne. Elle a été contrôlée successivement par de nombreuses puissances, parfois réunie, parfois séparée, souvent la scène de conflits meurtriers. Comme peu d'autres régions, la nôtre a vu les frontières se déplacer suivant les aléas du temps.

Au niveau économique, la grande région a connu un essor commun, grâce à l'exploitation du charbon et du fer. Mais sans doute la présence d'obstacles aux échanges entre nos quatre pays a constitué un frein au développement. Les frontières ont dressé des barrières au commerce, au point que le Grand-Duché a recherché l'Union douanière avec la Confédération germanique, puis avec la Belgique afin de s'assurer ses débouchés.

Pour une double raison, la population de la grande région a donc vu avec faveur la création de la CECA, puis celle des deux autres Communautés Européennes. D'abord parce que la réconciliation franco-allemande la mettait enfin à l'abri des conflits armés qui l'avaient si souvent meurtrie. Ensuite parce que l'intégration européenne allait favoriser l'essor économique en diminuant l'obstacle des frontières. Et

même au-delà de l'aspect purement économique, le rapprochement des pays permettait également une sorte de renaissance de la grande région en tant que telle, au sein de laquelle les différentes communautés, tout en ayant chacune sa propre identité et appartenance nationale, n'avaient pas moins gardé un sentiment d'interdépendance et aspiraient à l'échange sur les plans les plus divers, et notamment sur celui de la culture.

Cette volonté a trouvé au cours des dernières années son expression dans les initiatives multiples visant à renforcer et à faire fructifier les liens déjà nombreux existants entre les différentes composantes nationales de la grande région. Sous l'impulsion notamment de l'IRI, de l'Institut Régional Intracommunautaire, la coopération s'établit à tous les niveaux.

J'évoquerai particulièrement la création du Conseil parlementaire interrégional, au sein duquel les élus de la grande région joignent leurs efforts en vue d'une intégration plus poussée. Par ailleurs le mois dernier, un certain nombre de Communes de la grande région se sont regroupées au sein de l'association Comregio.

De même des structures de coopération se sont mises en place dans des domaines aussi importants que divers, comme ceux des transports publics, de l'environnement, du traitement des déchets, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la jeunesse, de la culture, des universités, etc.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour l'accomplissement d'un nouveau pas important sur cette voie. Avec les Chambres des Métiers, ce sont des représentants du monde des entreprises qui créent une nouvelle structure. Ils soulignent ainsi simultanément la dimension économique de la coopération Saar-Lor-Lux et la dimension régionale du marché intérieur.

C'est en effet dans la perspective de 1992 que l'artisanat de la grande région se voit incité à créer ce Conseil interrégional. A partir du 1er janvier 1993, les petites et moyennes entreprises seront à même d'offrir leurs biens et leurs services dans l'ensemble de la grande région sans plus se heurter aux barrières réglementaires qui les ont si souvent gênées jusqu'ici. Elles pourront considérer la région Saar-Lor-Lux comme leur marché naturel, comprenant près de 7,6 millions d'habitants, qui sont autant de consommateurs potentiels à conquérir. Pour les entreprises artisanales, la plus grande ouverture des frontières signifie en premier lieu une nouvelle chance d'étendre leurs activités et de diversifier leur clientèle. Mais c'est aussi un défi à relever, car la concurrence va certainement se renforcer. Les entreprises sont ainsi poussées à investir, à innover, à nouer des alliances et à développer de nouvelles stratégies, afin d'aborder le grand marché dans une position aussi favorable que possible.

L'artisanat joue un rôle économique de première importance en tant que producteur, employeur ou contribuable, un rôle qui a encore augmenté dans la grande région depuis qu'elle a été durement mise à tribut par la crise sidérurgique. Le renforcement de

la coopération transfrontalière au niveau des entreprises artisanales, dont la création du Conseil interrégional des Chambres des Métiers n'est que l'expression la plus voyante, est certainement la meilleure façon de faire fructifier au bénéfice de toute la région le potentiel de développement et d'innovation que détient ce secteur essentiel de l'économie régionale, et ceci tout particulièrement dans le contexte du grand marché intérieur.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une véritable relance du processus d'unification européenne. Au niveau politique, des décisions cruciales pour l'avenir ont été prises; d'autres nous attendent. L'Europe sociale et l'Europe monétaire sont à présent des objectifs à notre portée.

The Single European Market and its external implications

Du 9 au 13 janvier 1989 Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères s'est rendu en République Populaire de Chine et à Hong Kong. A Pékin il a procédé, le 9 janvier à la signature d'un crédit d'Etat à Etat. Il s'agissait-là du deuxième crédit d'Etat d'un montant total de 100 millions de francs que le Luxembourg accorde à la République Populaire de Chine. Ce crédit servira à financer en partie le projet de modernisation de l'usine sidérurgique de Maanshan près de la ville de Nanjing. Ce grand projet sera réalisé par la société luxembourgeoise Paul Wurth.

Lors de son séjour à Hong Kong Monsieur Robert Goebbels a prononcé, le 12 janvier, devant le "Trade Board of Hong Kong", un discours sur la réalisation du Marché Intérieur communautaire en 1992 et ses implications externes. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

It is a great pleasure for me to address this distinguished audience. I want to share with you some of my reflections on the Single European Market and its external implications.

Set out in the White Paper of June 1985, the completion of the internal market has been incorporated in Community law by the Single European Act, which was negotiated in Luxembourg in December 1985 and came into force in July 1987.

The adoption of the Single European Act was a major boost to the strengthening of the Community: it sets fresh objectives and provides a new impetus for seeking among the Twelve solutions to the economic problems the EC is facing. Now, indeed, the Community is embarking on the historic attempt to realize the vision entertained by the founding fathers of the Community: the successful completion of economic integration.

Plus loin, le projet d'une Union politique se profile à l'horizon.

Mais il n'est pas moins significatif que l'Europe devient de plus en plus une réalité aussi pour le citoyen, et pour l'entrepreneur. C'est en ce sens que la cérémonie d'aujourd'hui a sans doute une dimension qui dépasse celle de la grande région, une dimension européenne. L'Europe ne se construit pas seulement à la table de négociation du Conseil Européen, mais tout autant lorsque, comme aujourd'hui, des liens concrets se nouent entre pays et entre régions.

By setting the target date of December 31, 1992 the EC has galvanized the process of creating a single European market; some 300 proposals timetabled for adoption throughout the period up to 1992, will bring less regulation, more freedom and greater opportunities.

The fragmentation of our markets in Europe was the most important reason for Europe's insufficient economic performance during the past ten years especially in terms of economic growth, scientific research or job creation.

The economies of the United States and Japan had weathered the economic storms of world recession much better than the countries of the EC. It was essential therefore that the EC would develop new and effective policies to realize its full potential by strengthening its competitiveness.

In deciding to achieve a unified market in which people, goods, services and capital can move freely, the Community is securing its future as a major partner in the world.

The welding together of twelve separate markets will reduce costs by removing border controls, the queues of lorries, the delays, the expenses, the bureaucracy and the red tape - all hard, practical and visible savings. 1992 will enable industry to plan, to produce and to market on a base of 320 million people instead of on a basis of twelve fragmented and limited domestic markets.

1992 is catching a great deal of attention outside the Community. Many partners of the Community around the world express the fears that a "fortress Europe" is in process. I do not share this view.

The Community has always played a leading role in liberalizing world trade. We have a vital interest in

the maintenance of a world-wide, open trading system: the Community's share of world trade amounts in fact to 21% (the United States accounts for only 15%, Japan for 8%). 10% of our GNP is dependent on exports to third countries and the EC is the biggest importer in the world.

With every third industry worker producing for the extra-European export, the EC cannot afford to close borders.

EC's general aim is therefore overall balance of benefits: this means nothing more or less than "fair deal". I believe that disequilibrium of benefits can only serve to undermine the health and well-being of the multilateral trading system.

Our attitude will have to depend on each partners' specificity: in line with our international commitments, we will not expect from developing countries the acceptance of obligations which are incompatible with their level of development.

However, we expect from the more advanced countries that they gradually integrate themselves into the open multilateral system and accept more obligations compatible with their level of development.

We seek equivalence of access using both the opportunities offered by the 1992 program and by the Uruguay-Round of negotiations: these two simultaneous waves of liberalization will lead to a greater openness of the international economic system.

The post-1992 Community will neither be self-centered nor will it be a citadel of Europrotectionism with less liberal policies towards outside investments. On the contrary.

I am convinced that the creation of a single, unrestricted market will yield tremendous and undreamed opportunities for foreign investors and producers. Access to the EC-market will become less complicated.

The greater economic dynamism flowing from the removal of structural and regulatory rigidities will automatically create benefits for those who trade with the Community in 1992.

Exporters to the EC will find themselves selling into a single market of 320 million consumers with a uniform set of norms, standards and testing and notification procedures. They will no longer have twelve different sets of requirements or border controls between one member state of the EC and another.

Foreign firms, like Community operators, will enjoy economics of scale and greater market flexibility.

New chapters will be added to the external relations of the Community. Let me take the example of financial services.

The community approach to the liberalization of financial services within its boundaries is based on agreeing a certain minimum degree of harmonization:

this will put an end to the segmentation of financial markets and open a new aera of opportunities for both companies and their customers.

These opportunities will also be available to any foreign-owned bank or insurance company which sets up a subsidiary within the Community.

Of course, the increased competitiveness of European industry could affect the market share of third-country firms: I am however convinced that companies - for instant those coming from Hong Kong - are highly competitive and are best positioned to seize the newly issued opportunities in a united European Market.

There are even some people in the Community who fear that the main beneficiaries of the Single Market could well prove to be foreign companies operating in Europe. In fact more and more companies establish subsidiaries, factories or distribution centers in the Community, Luxembourg is no exception to this, as we host already a large number of companies from Japan, the United States, Scandinavia and so on.

In this context, a few words about Luxembourg and its economy might be useful. In fact, Luxembourg can be viewed as the pioneer of tomorrow's Single Market. The market conditions which will prevail in 1992 have been more or less realized in my country for many years. Thus, Luxembourg feels confident about its capacity to live up to the 1992 challenge. Indeed, political stability, economic growth and social harmony help to create a favourable business climate. There have been no major labour conflicts in the past forty years. This is a considerable asset which reassures businessmen, foreign investors and bankers alike.

The Luxembourg economy has known considerable growth rates since the early eighties, despite the crisis in the steel sector, still one of the most important areas of our economy.

Being aware of the dangers of an economy focused on a single branch of industry, Luxembourg has tried since the seventies to brake its dependency on steel by favouring the establishment of new industrial investment, be it of European origin or of non-EC origin.

Some of the world most prestigious companies have invested in Luxembourg. They came to Luxembourg because of our very favourable legal framework and social climate, our central location on the continent, our uncongested national airport and the excellent railroad and highway connections with the rest of Europe.

This industrial diversification and further diversification in the field of services will strengthen Luxembourgs' national economy. In this respect our financial sector is definitely a success story.

More than 145 banks established in Luxembourg, about one third from outside the EC, originating from the United States, Japan, Scandinavia, Switzerland, the Arab world and so on. Thanks to their subsidia-

ries in Luxembourg, these banks would be enabled to operate throughout the EC and take advantage of the new opportunities the Single European Market will offer. This access to the European Market will equally be available to the more than seven thousand holding companies, to the several hundred investment funds, as well as to the numerous insurance and reinsurance companies based in Luxembourg.

To avoid a new monolithic structure of our economy, Luxembourg further encourages industrial investments that would help to diversify its economy.

I have tried to describe to you what could be the foreseeable impact and opportunities for the EC's partners the 1992 operation could generate. The great adventure in liberalization which will be embarked on

until 1992 will reverberate around the world, and generate a new dynamism in the world economy.

I am confident that this will happen for the Community has taken its destiny in hand and is determined to achieve its full potential.

I hope that our trading partners will follow us in the process of more liberalization since the benefits of an open world trading system should be evident to all of us. Increased trade, improved disciplines in international trade and greater transparency are needed more than even before.

The completion of the EC market will act as a catalyst for de-fusing the present protectionist climate and will have a liberalizing impact, especially on the GATT.